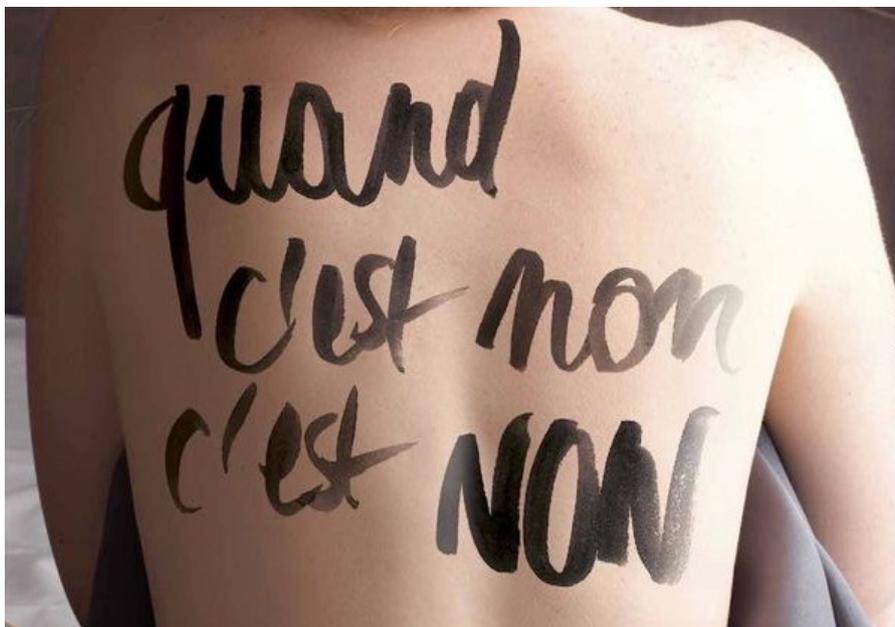




LE CONSENTEMENT

Vers une pratique libre et éclairée ?



Amnesty

Par Sandra Roubin

Avec le mouvement #metoo, les femmes ont exprimé leur ras le bol de la banalisation des violences sexuelles dont elles sont victimes. Peu après, est apparu sous les feux des projecteurs le concept de consentement dont le but est de prévenir ce type de violences à partir de l'énonciation claire de nos envies et limites. Avec cette étude, nous désirons contribuer à une définition élargie du consentement, qui puisse prendre en compte le contexte patriarcal dans lequel nous nous trouvons. Pour qu'il devienne un nouvel outil de lutte, effectif à tous les échelons de notre société baignée par la culture du viol et la domination masculine.

Table des matières

Introduction.....	4
I. Les normes et rapports de domination dans la sphère sexuelle.....	6
1. Les systèmes de hiérarchisation sexuelle.....	6
2. Les normes de genre, l'hétérosexualité obligatoire et la contrainte sexuelle des femmes.....	9
A. Clés d'analyse pour décrypter la domination masculine dans la sexualité.....	9
a) L'hétéronormativité.....	10
b) L'appropriation du corps des femmes.....	10
c) Minorisation du plaisir féminin.....	11
d) La culture du viol.....	12
B. Codes et rôles hétéronormatifs.....	13
a) Les pratiques hétéros axées sur la pénétration.....	14
b) L'injonction à la sexualité dans le couple.....	15
c) « Les femmes disponibles sexuellement, passives ».....	15
d) « Les hommes sont obligés d'initier, d'être actifs ».....	17
e) « Les hommes ont toujours envie ».....	17
3. Les normes sexuelles à l'intersectionnalité des autres normes dominantes.....	18
II. Les pratiques sexuelles. Entre lieu d'oppression et d'agentivité des individus.....	21
III. Le consentement, une clé pour identifier les rapports de force et les contrer ?.....	23
IV. La pratique du consentement dans la sexualité.....	25
1. La pratique du consentement au niveau interindividuel.....	25
A. Le consentement = donner son accord de manière libre et éclairée.....	25
B. Introspection de nos envies, limites, besoins et attentes.....	27
C. Partager ses envies, limites, besoins et attentes avec la partenaire dans un cadre favorable.....	28
a) Respect/bienveillance.....	28
b) Communication (via la verbalisation).....	29
c) Gérer les frustrations.....	30
d) Reconnaître ses privilèges.....	31
e) Les individus et les relations évoluent.....	32

2. Une pratique étendue du consentement : quelles implications au niveau collectif et institutionnel ?	33
A. Prévention	34
a) Les jeunes : cours d'éducation sexuelle et lutte contre les stéréotypes de genre.....	34
b) Formation des professionnel·les au genre et à la sexualité.....	35
c) Représentations dans les médias et productions culturelles.....	35
B. Justice/Réparation	35
a) Changer la loi.....	35
b) Limites de la répression judiciaire.....	36
c) Justice transformatrice.....	36
d) Désobéissance civile - Collectifs indépendants de l'état.....	36
IV. Pour élargir la pratique du consentement	38
Le consentement au-delà du sexuel	38
Conclusion	42
Bibliographie	44

Introduction

Une réflexion autour du concept de consentement s'est fortement développée au lendemain de la vague de protestations qu'a constitué le phénomène #MeToo. Celui-ci, né au moment de l'affaire Weinstein, a conduit de nombreuses femmes à dénoncer les violences sexuelles qu'elles vivent au quotidien et leur banalisation.

Les réactions vives de certaines femmes réclamant leur « droit d'être importunée » et de nombreux hommes scandant le hashtag « Not All Men » sont une indication du caractère controversé et idéologique de la problématique.

La visée de cette étude est de décortiquer le contexte idéologique dans lequel s'insèrent les violences sexuelles – c-à-d une société normée et oppressive – et de voir de quelle manière le consentement peut constituer un outil d'aide à une configuration autre de nos habitudes sexuelles, plus émancipatrice.

Le consentement s'assimile selon nous à une prise de conscience et à une verbalisation de nos réelles envies et limites dans nos relations sexuelles. Ce qui signifie une déconstruction préalable des injonctions sociales, des codes que l'on a appris, qui découlent de l'imbrication de différents rapports de pouvoir (liés au genre, à l'hétérosexualité, à l'âge,...).

Pour décortiquer cette problématique, nous proposons un plan avec la structure suivante :

La première partie de l'étude se consacrera à démêler et déconstruire les normes qui régissent nos sexualités. Nous nous axerons sur la déconstruction des normes qui nous semblent avoir le plus d'impact dans l'explication des violences sexuelles, c'est-à-dire les normes de genre, l'hétérosexualité obligatoire et la contrainte sexuelle des femmes. Une attention particulière sera portée sur le caractère intersectionnel¹ de la problématique sans que nous puissions néanmoins le développer dans toute sa complexité.²

La seconde et la troisième partie traiteront du degré d'influence de ces normes sur nos comportements et de la faisabilité de s'en émanciper, cette discussion étant nécessaire pour juger de la pertinence de l'utilisation d'un outil comme celui du consentement.

Dans la quatrième partie, nous nous pencherons sur ce que signifie pratiquer le consentement, - concrètement -, dans nos rapports sexuels interindividuels et verrons également comment ce concept peut être mobilisé dans un contexte plus macro : celui de la lutte contre le phénomène *systemique* des violences sexuelles.

¹ De nombreuses autres normes interagissent en effet avec les normes sexuelles : les normes liées à l'âge, la classe, la race, la cisnormativité, etc.

² Nous comptons développer dans un prochain écrit cet autre pan que constitue l'intersectionnalité des violences sexuelles et de la pratique du consentement.

Enfin, dans la cinquième et dernière partie, nous réfléchissons à la pertinence d'utiliser le consentement dans d'autres sphères que la sphère sexuelle, afin de déjouer les rapports de force dans tout type de contexte.

Pour mener à bien notre projet, nous avons interviewé six personnes : Chloé, Zahar, Clara, Damien, Raphaël et Sébastien³, trois femmes et trois hommes (ou du moins socialisées comme tel·les), qui ont nourri une réflexion avancée autour du concept de consentement et des normes sexuelles. La diversité de leur profil se situe principalement dans leur genre, puisque celui-ci constitue la grille de lecture principale de cette étude. En dehors de cela, ces personnes appartiennent pour beaucoup à la norme dominante : elles sont blanches, cis-hétéro pour la plupart, dans la trentaine, valides, issues de classes sociales favorisées, etc. Leurs témoignages alimenteront principalement la section sur l'élaboration d'une pratique du consentement mais également celle développant le caractère construit de nos sexualités et des rôles que l'on endosse en tant qu'être sexuels, ou du moins sexualisés.

Leurs paroles seront relatées dans un format spécifique : en italique avec un décalage d'un centimètre, afin de les distancier du texte principal.

³ Leurs prénoms ont été modifiés afin d'assurer leur anonymat.

I. Les normes et rapports de domination dans la sphère sexuelle

Le consentement est un outil qui vise à lutter contre le phénomène systémique des violences sexuelles. L'étudier ne peut donc se faire qu'à partir d'une analyse du contexte dans lequel il s'insère, c'est-à-dire une société extrêmement normée, dans laquelle les individus adoptent des comportements répondant à un ensemble de « règles de conduite qu'il convient de suivre », et traversée par de nombreux systèmes de domination (le genre, la classe, la race, l'âge, etc.) qui influencent et élaborent ces normes de comportement. Car selon d'où on vient, notre culture, notre identité, nos vécus différents et les privilèges des un·es et les oppressions des autres vont avoir un impact décisif sur la façon dont nous vivons nos rapports sexuels, en s'y sentant plus ou moins privé·es de liberté de choix, plus ou moins opprimé·es.

Dans cette première section, nous étudierons donc dans un premier temps de quelle manière la sexualité est un phénomène culturel, construit, le produit d'une histoire, qui est déterminée par différents jeux de pouvoir. Nous nous focaliserons ensuite sur l'imbrication des normes sexuelles avec celles liées au genre car nous pensons qu'elles sont déterminantes dans l'explication des oppressions sexuelles. Dans un troisième temps, nous introduirons l'influence de différentes autres normes dominantes avec celles liées à la sexualité.

Cette étude du contexte est primordiale : l'utilisation de l'outil du consentement ne peut être efficace que suite à une prise de conscience et une prise en compte des fils souvent invisibles et inconscients qui tissent nos comportements sexuels et qui entraînent parfois des violences sexuelles, d'une intensité plus ou moins grave, envers certaines catégories d'individus.

1. Les systèmes de hiérarchisation sexuelle⁴

La sexualité est très souvent considérée dans le discours populaire, religieux ou politique comme quelque chose de naturelle, biologique, immuable et anhistorique. Un discours qu'on peut identifier comme clairement essentialiste. Cette vision idéologique a notamment imprégné les domaines de la recherche – médecine, psychiatrie, psychologie, sexologie – qui l'entretiennent à leur tour et la font perdurer.

Jeffrey Weeks⁵ et Michel Foucault⁶ s'opposent à cette vision figée de la sexualité et la conçoivent comme un phénomène culturel, construit, et comme le produit

⁴ Théorie développée par Gayle Rubin dans Gayle RUBIN, *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Paris, Epel, 2019.

⁵ "Jeffrey Weeks est un historien et sociologue constructiviste et militant britannique. [...] Il est souvent comparé à Michel Foucault pour son influence internationale dans le domaine des études de la vie intime et de la sexualité humaine." Source : Wikipédia, "Jeffrey Weeks (sociologue)". Disponible sur : <[https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeffrey_Weeks_\(sociologue\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeffrey_Weeks_(sociologue))> (Consulté le 29/12/19)

⁶ Michel Foucault est un philosophe français. "Il est généralement connu pour ses critiques des institutions sociales, principalement la psychiatrie, la médecine, le système carcéral, et pour ses idées et développements sur l'histoire de la sexualité, ses théories générales concernant le pouvoir et les relations complexes entre pouvoir et connaissance." Source : Wikipédia, "Michel Foucault". Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Foucault> (Consulté le 29/12/19)

d'une histoire déterminée par différents jeux de pouvoir. Elle est donc politique. C'est aux époques où la sexualité a fait l'objet de conflits politiques âpres et ouverts que les limites de celle-ci ont été renégociées et par là ont induit la sexualité telle qu'on la connaît aujourd'hui. Les conflits idéologiques ont principalement concerné quatre grands producteurs de la sexualité : l'église, la famille, la psychologie et les médias.

La religion a eu un impact particulièrement important. Celle-ci s'est attelée pendant des siècles à promouvoir l'institution du mariage procréateur, menaçant de sanction tout type de pratique sexuelle qui entraverait cet idéal : les relations incestueuses par exemple, ou homosexuelles.

Les outrances morales religieuses du XIX^e siècle ont laissé une empreinte profonde sur nos attitudes sexuelles, la pratique médicale, l'éducation des enfants, les lois en matière sexuelle, etc. Au sujet des enfants, diffuser l'idée que le sexe est mauvais en soi pour eux « a à terme produit les structures légales et sociales qui privent encore actuellement les mineurs de toute connaissance ou expérience sexuelle. »⁷

Récemment, c'est davantage la médecine et la psychiatrie qui ont entretenu un climat de stigmatisation envers certaines classes sexuelles. Par exemple, aujourd'hui encore, le « Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux » (DSM-5) référence des pratiques sexuelles telles le masochisme, le transvestisme⁸, le fétichisme, le voyeurisme⁹, la pédophilie, etc. La dysphorie de genre¹⁰ y est également toujours présente.

Ces producteurs historiques de la sexualité ont largement influencé la manière dont nous vivons nos relations sexuelles aujourd'hui. Celles-ci se constituent en normes et répondent à une hiérarchie sexuelle encore très effective à l'heure actuelle qui détermine les actes sexuels qui sont socialement acceptés (et qui constituent la norme dominante) et ceux qui sont honnis, identifiés comme des déviances sexuelles.

« La plupart des discours sur le sexe [...] délimitent une toute petite portion des possibilités sexuelles qui est jugée respectable, sûre, saine, mûre, légale ou politiquement correcte. »¹¹ Au sommet de la hiérarchie se trouvent les actes sexuels qualifiés de « normaux » ou de « bonne sexualité », tels les relations hétérosexuelles qui s'insèrent dans un cadre conjugal, reproductif et non commercial. A l'autre extrême, les actes sexuels que l'on juge relever du vice, et

⁷ Gayle RUBIN, *Surveiller et jouir...*, op. cit., p. 138.

⁸ «cherche l'excitation sexuelle dans un déguisement avec des vêtements du sexe opposé». Source : Hubert WALLOT, "Présentation du DSM-5". Disponible sur : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&ved=2ahUKewj11jk39LmAhWvQUEAHd4hAWAQFjADegQIBBAC&url=http%3A%2F%2Fwww.telug.quebec.ca%2Fsam4350%2FPresentation_DSM5_2016.docx&usg=AOvVaw2cz0TldFZiNKxQkHS5S8DV> (Consulté le 29/12/19)

⁹ «Observer des actes sexuels.» *Ibid.*

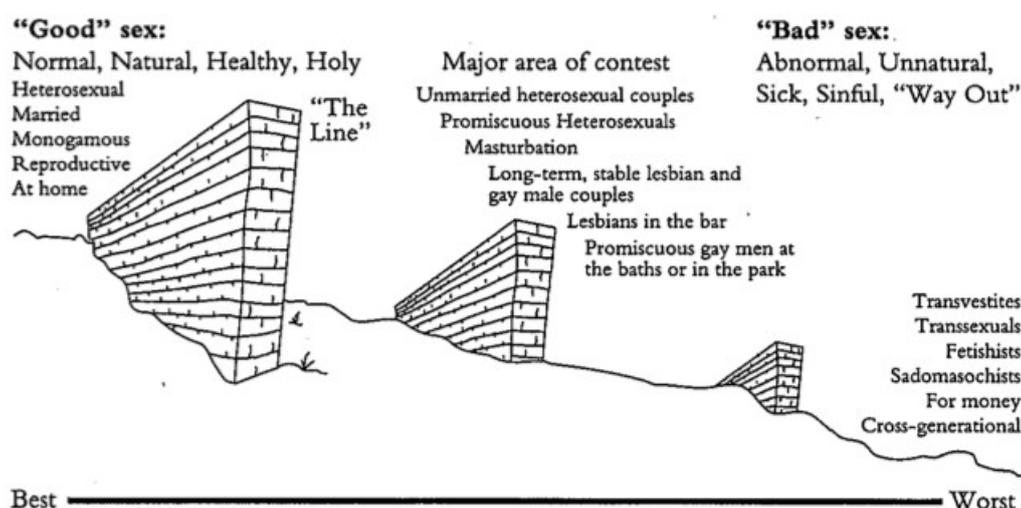
¹⁰ «La dysphorie de genre, autrefois appelée trouble d'identité du genre, se caractérise par un malaise persistant avec son sexe original et, dans certains cas, avec le désir d'avoir des organes du sexe opposé.» *Ibid.*

¹¹ Gayle RUBIN, *Surveiller et jouir...*, op. cit., p. 161.

généralement identifiés sans aucune nuance et complexité morales¹², comme des déviances sexuelles, sont le transgenreisme¹³, le fétichisme, le travail du sexe, la pornographie et les relations transgénérationnelles. Les actes sexuels entre personnes homosexuelles, non mariées, non monogames, dénués de finalité reproductrice et commerciaux sont aussi identifiés comme « mauvais ». Dans l'entre deux, relativement acceptés, se situent les actes tels le mariage ou la conjugalité à long terme homosexuelle ou les couples hétérosexuels non mariés.

Cette hiérarchie des actes sexuels a été conceptualisée par Gayle Rubin et s'illustre dans le graphique qu'elle a conçu de la « hiérarchie sexuelle », identifiant différents niveaux d'acceptation sociale des actes sexuels :

Graphique : « The sex hierarchy » of Gayle Rubin



Gayle Rubin dénonce la criminalité implicite attribuée à certains actes jugés déviants puisqu'elle conforte une idéologie stigmatisante et oppressive envers des groupes de personnes les pratiquant. Ces derniers font « l'objet d'une présomption de maladie mentale, d'absence de respectabilité, de criminalité »¹⁴ qui entraînent une restriction des libertés de mouvements physique et sociale, une perte de soutien institutionnel et des sanctions économiques. À l'inverse, les individus « dont le comportement sexuel correspond au sommet de cette hiérarchie sont récompensés par un certificat de bonne santé mentale, la respectabilité, la légalité, la mobilité sociale et physique, le soutien des institutions et des bénéfices d'ordre matériel. »¹⁵

¹² « La plupart des systèmes de jugement sexuel – religieux, psychologique, féministe ou socialiste – cherche à déterminer de quel côté de la frontière une pratique donnée doit être placée. Seuls les actes qui atterrissent du bon côté de la frontière se voient accorder la **complexité morale**. Par exemple, des relations hétérosexuelles peuvent être sublimes ou dégoûtantes, libres ou forcées, épanouissantes ou destructrices, romantiques ou mercenaires. Par contre, la totalité des actes qui se situent du mauvais côté de la frontière est considéré comme répugnante par définition est absolument sans nuance morale. » Source : *Ibid.*, p. 162.

¹³ Qui ne relève pas que de la sphère sexuelle.

¹⁴ Gayle RUBIN, *Surveiller et jouir...*, op. cit., p. 157.

¹⁵ *Ibid.*

Cette stigmatisation dépasse donc nos seules représentations et nos seules opinions, et a des conséquences institutionnelles, jusque dans les textes de loi.

Gayle Rubin en appelle à une morale démocratique qui « devrait juger les actes sexuels d'après la façon dont les partenaires se traitent, le niveau de considération mutuelle, la présence ou l'absence de coercition, la quantité et la qualité des plaisirs qu'ils provoquent. Que ces actes sexuels soient homos ou hétéros, qu'ils aient lieu en couple ou en groupe, dans la nudité ou avec des sous-vêtements, qu'il soit vénaux ou gratuits, qu'ils fassent ou non recours à la vidéo ne devrait être un critère éthique pour personne. »¹⁶

Elle nous met donc en garde contre tout type de sexualité unique idéalisée, y compris par les féministes, qui peuvent défendre quelques fois une moralité sexuelle très conservatrice.

2. Les normes de genre, l'hétérosexualité obligatoire et la contrainte sexuelle des femmes

Les normes sexuelles identifiées par Gayle Rubin interfèrent avec d'autres normes dominantes et leur imbrication permet d'expliquer de quelle façon nos comportements sexuels sont situés et dépendent de tout un tas de facteurs sociaux qui nous caractérisent (notre classe sociale, origine ethnique, âge, etc.)

Dans cette étude, nous avons pris le parti de nous focaliser sur les normes de genre, qui ont une influence significative sur les normes sexuelles, et qui s'imbriquent étroitement avec celles liées à l'hétérosexualité obligatoire (ou l'hétéronormativité) et la contrainte sexuelle des femmes.

« Puisque la sexualité est un point central de la relation entre les genres, une bonne part de l'oppression vécue par les femmes est exprimée et constituée par la sexualité. »¹⁷, Gayle Rubin

Ces normes sont le produit de notre société caractérisée par la domination masculine. Nous allons ci-après proposer quelques clés d'analyse relatives au contexte de domination (au point A) qui vont nous permettre de comprendre les fils qui tissent nos comportements normés sexuels, ainsi que les codes et rôles sexuels qu'on nous a inculqués lors de notre socialisation sexuée (développés au point B suivant). Ces clés transparaîtront ainsi en filigrane dans la description de ces derniers.

A. Clés d'analyse pour décrypter la domination masculine dans la sexualité

Les 4 clés proposées sont présentées brièvement ci-après et développées sous formes de sous-sections ensuite.

¹⁶ *Ibid*, p. 163.

¹⁷ *Ibid.*, p. 192.

Ces clés sont :

- **l'hétéronormativité**, qui promeut et valorise les codes de l'hétérosexualité et participe à la reproduction des rôles sexués « actif » pour les hommes et « passif » pour les femmes¹⁸ ;
- **l'appropriation du corps des femmes**, mise en lumière par Colette Guillaumin¹⁹ et corroborant leur statut d'**objet sexuel** ;
- le voile porté sur le **plaisir féminin** (qui découle de la non reconnaissance des femmes comme sujets sexuels) et le focus porté sur le plaisir masculin ;
- la **culture du viol** qui assoit et entretient l'appropriation du corps des femmes, leur objectification et la disponibilité sexuelle fantasmée qui en découle.

a) L'hétéronormativité

L'hétéronormativité renvoie à la normalisation du comportement hétérosexuel dans notre société « qui a pour effet de marginaliser les autres sexualités, voire de les invalider. »²⁰ Elle valorise les codes de l'hétérosexualité, c'est-à-dire la reproduction de rôles sexués²¹, celui du caractère « actif » des hommes et celui du caractère « passif » des femmes.

Selon Jeffrey Weeks, « sexualité et genre sont imbriqués l'un dans l'autre par la norme hétérosexuelle »²². Les systèmes de domination masculine et hétérosexuelle définissent ensemble qui est un sujet/acteur sexuel (les hommes hétéros) et comment s'organise le désir sexuel, celui des femmes étant subordonné à celui des hommes. Les femmes sont alors réceptacles du désir des hommes, passives, et non actrices de leur propre désir. Ces normes dominantes du genre et de l'hétérosexualité régissent les positions de chacun·e et marginalisent ceux qui transgressent ces règles.

b) L'appropriation du corps des femmes

Selon Colette Guillaumin, cette appropriation se décline de 4 manières différentes :

La première, qui a directement trait au champ sexuel, est l'« obligation sexuelle » des femmes, c'est-à-dire l'injonction à avoir des rapports sexuels et à être disponibles à la volonté des hommes qui désirent des rapports. Ce qui les constitue en objet sexuel et non sujet. Ce statut d'objet est corroboré par les propos de Jeffrey Weeks sur l'hétéronormativité qui érige en seuls sujets les hommes hétérosexuels. Il s'entretient notamment via l'objectification sexuelle

¹⁸ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, Paris, François Bourin, 2019, p. 22.

¹⁹ Colette GUILLAUMIN, "Pratique du pouvoir et idée de Nature. (I) L'appropriation des femmes", *Questions féministes*, 2, février 1978, pp. 5-30.

²⁰ Jeffrey WEEKS, *Sexualité*, Lyon, PUL, p. 143.

²¹ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 22.

²² Jeffrey WEEKS, *Sexualité*, op. cit., p. 69.

des femmes (considérées, évaluées, réduites, et/ou traitées comme un simple corps par autrui²³) dont les comportements doivent correspondre aux idéaux de beauté (injonction à la minceur, à être bien apprêtée, maquillée, bref à être séduisante).

Les trois autres formes d'appropriation des femmes identifiées par Colette Guillaumin sont :

- « l'appropriation des produits de leur corps » : à travers l'injonction à faire des enfants, les femmes étant plus souvent que les hommes questionnées et moralisées lorsqu'elles ne souhaitent pas en avoir ou pas maintenant (par la famille, la médecine, la gynécologie, etc.)
- « l'appropriation de leur temps » (dévoué aux tâches ménagères, à la garde des enfants, à la préparation des repas, etc.) ;
- « la charge physique des membres du groupe » : qui consiste dans le travail du *care* à l'égard de l'ensemble des acteurs sociaux, dont la famille (conjoint, enfants, parents âgés, etc.).

c) Minorisation du plaisir féminin²⁴

Non reconnues comme sujettes de leur sexualité, les femmes ne sont pas encouragées à rechercher du plaisir dans le sexe. Quand elles le font, celles-ci sont souvent stigmatisées et qualifiées de « filles faciles » dans le discours masculin.

Ainsi aujourd'hui encore, en raison du contrôle social qui pèse sur la sexualité des femmes, celles-ci expérimentent moins dans le domaine sexuel. Les femmes se masturbent moins que les hommes. Elles sont 60 % à s'être déjà masturbées au cours de leur vie, contre 90 % des hommes. Les femmes déclarent avoir moins d'orgasmes lors de leurs interactions sexuelles. 76,4 % des femmes en ont eu un lors de leur dernier rapport, contre 90 % des hommes.

La focalisation sur les rapports avec pénétration et « l'absence de promotion de la pratique masturbatoire auprès des femmes, voire sa condamnation [(cf les mutilations génitales féminines)], les empêchent d'associer spontanément plaisir et sexualité »²⁵. Retirant moins de plaisir que les hommes dans les rapports sexuels hétéros, et ressentant en même temps une injonction à la sexualité, les femmes pratiquent dès lors encore beaucoup aujourd'hui la simulation qui reste un élément important de leur socialisation sexuelle.

²³ Sexisme et Sciences humaines – Féminisme, "L'objectivation sexuelle des femmes : un puissant outil du patriarcat – Introduction", 13 août 2013. Disponible sur : <<https://antisexisme.net/2013/08/13/objectivation-1-2/>> (Consulté le 29/12/19)

²⁴ Patricia LEGOUGE, "Plaisir sexuel" dans Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 459-469.

²⁵ *Ibid.*, p. 463.

Depuis quelques années émerge un intérêt lié aux plaisirs sexuels des femmes grâce aux revendications et au travail des féministes. La focalisation sur le plaisir masculin reste pourtant la norme.

d) La culture du viol

« La culture du viol est un concept sociologique utilisé pour qualifier un ensemble de comportements et d'attitudes partagées au sein d'une société donnée qui [minimisent], voire [approuvent] le viol. »²⁶ Elle se décline en « attitudes et [...] croyances, généralement fausses mais répandues et persistantes, permettant de nier et de justifier l'agression sexuelle masculine contre les femmes »²⁷. Elles tendent ainsi à blâmer les victimes et à déresponsabiliser les agresseurs. Si une agression a lieu, c'est parce que les femmes :

- sont rentrées seules tard le soir.
- portaient des vêtements jugés provocants.
- ont répondu à une entreprise de séduction.
- etc.

Les victimes elles-mêmes intègrent qu'elles sont responsables des violences qu'elles ont subies et les nient de différentes façons : dans leur discours (en relativisant la portée de ce qui leur est arrivé : « C'est pas comme si j'avais été violée ! »), dans leurs comportements (en ne portant pas plainte), etc.

Le « mythe du viol violent » transmet l'idée que le viol consiste généralement en une pénétration forcée, commise par un inconnu dans une ruelle sombre, qui déploie une violence physique appuyée afin de contraindre sa victime. « Or ce type de cas de figure ne représente qu'une minorité de cas, la plupart des violences sexuelles étant commises par une personne de l'entourage de la victime, et sans usage de violence physique. Ce stéréotype permet de disqualifier tous les viols s'éloignant de ce cliché »²⁸ et de banaliser les différents types de violence sexuelle vécue par les femmes, qui se déclinent selon un spectre allant des violences les plus graves aux plus modérées. Ce mythe permet également de mettre un voile sur la réalité des violences subies, régulièrement exercées par un proche, et ayant lieu dans des cadres coutumiers et donc peu remises en question. Pensons par exemple aux formes banalisées de la séduction, qui prennent souvent la forme d'une drague lourde où l'homme courtise avec insistance la femme jusqu'à ce que celle-ci cède au désir masculin.

La culture du viol, c'est dire aux femmes de ne pas être violées, pas aux hommes de ne pas violer.

Les mythes sur le viol sont le produit de la domination masculine, du désir de l'appropriation du corps des femmes, considérées comme sexuellement

²⁶ Wikipédia, "Culture du viol". Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_du_viol> (Consulté le 29/12/19)

²⁷ Noémie RENARD, *En finir avec la culture du viol*, Paris, Les petits matins, 2018, p. 55.

²⁸ Wikipédia, "Culture du viol". Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_du_viol> (Consulté le 29/12/19)

disponibles pour les hommes, qui sont légitimes d'avoir un droit d'accès à leur corps. Ils entretiennent et reproduisent donc les oppressions vécues par les femmes dans la sphère sexuelle.

Dans ce cadre, le concept de consentement, - tel qu'il est utilisé dans la loi afin d'identifier s'il y a viol ou non -, est fort critiqué par les féministes car il centre presque totalement le débat sur la victime et non sur le violeur et de ce fait « soustrait efficacement les pratiques sexuelles des hommes à tout examen. »²⁹ Selon Valérie Rey-Robert :

« Fonder l'idée de viol sur l'idée que c'est un rapport sexuel dans lequel un des deux partenaires n'a pas consenti implique davantage l'idée de se questionner sur le comportement de la victime que sur celui du violeur. Quels signes a-t-elle donnés de son non-consentement ? Étaient-ils assez explicites ? C'est donc sans aucun doute un piège de réfléchir sur le viol en ces termes-là. Le viol est un rapport de force sexué où l'on ne tient pas compte de la volonté de l'autre ; c'est donc bien le violeur dont il faut questionner les actes et pas la victime. Comment s'est-il assuré qu'elle était consentante ? Comment l'a-t-il conclu ? »³⁰

Le concept de consentement est donc à apprivoiser et à redéfinir (notamment dans la loi!) afin qu'il puisse s'insérer dans un cadre où il ne favorise pas le *victim blaming*³¹. La dénonciation de la culture du viol et la déconstruction des croyances liées à celle-ci devraient ainsi constituer un des éléments de sa définition.

B. Codes et rôles hétéronormatifs

Dans cette partie, nous allons identifier les codes sexuels les plus généralement admis et répandus, qui sont principalement explicables par les grilles d'analyse présentées ci-dessus. Ces codes sont :

- a) les pratiques hétéros axées sur la pénétration
- b) une injonction à la sexualité
- c) une disponibilité sexuelle des femmes
- d) un caractère actif et initiateur des hommes
- e) une envie insatiable des hommes

²⁹ Révolution féministe, "Le consentement : un concept piégé", 14 juillet 2016. Disponible sur : <<https://revolutionfeministe.wordpress.com/2016/07/14/le-consentement-un-concept-piege/>> (Consulté le 29/12/19)

³⁰ Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française*, Montreuil, Libertalia, p. 62.

³¹ Le « victim blaming » consiste à rejeter la responsabilité du viol sur la victime.

a) Les pratiques hétéros axées sur la pénétration

Dans les rapports hétérosexuels, le même genre de schémas transparaissent souvent. Par exemple : « la « pénétration vaginale »³² [qui] survient [fréquemment] sans faire l'objet d'une négociation (voire sans être questionnée) ». ³³ Et où les « préliminaires »³⁴ semblent préparer le vrai acte sexuel (celui de la pénétration). Pour Damien, celle-ci ne va pas de soi :

« Il faut déjà que pour moi, les deux personnes aient parlé en dehors d'un moment de sensualité ou de sexualité de la pratique de la pénétration, qu'elles aient exprimé, les deux, un accord sur l'idée de pouvoir le faire et même au sein de la relation sexuelle, du moment de l'interaction sexuelle, il faut qu'avant l'action, il y ait une demande. »

D'autres pratiques courantes ne sont pas appréciées de toutes. C'est le cas de Chloé :

« La fellation, [...] c'est pas un acte de la sexualité pour moi qui va de soi et qui se fait comme ça. »

Une dérive relative à la « pénétration obligatoire » ou du moins attendue est que, « si une personne accepte des [« préliminaires »], [...] cela ne veut pas dire qu'elle désire pour autant avoir une relation sexuelle [avec « pénétration »].³⁵ Elle sera toutefois considérée comme consentante aux yeux de la loi, ainsi que par la plupart des gens, puisqu'elle n'aura pas opposé de refus. Or, la notion de consentement s'appauvrit considérablement si elle n'est plus associée au désir ; il est donc important de distinguer le ressenti de l'acte afin de s'assurer d'un consentement véritablement guidé par l'envie. »³⁶

Il est ainsi nécessaire de faire la différence entre d'une part, le consentement et l'envie, et d'autre part, le plaisir ressenti. On peut en effet consentir à une pratique sans pour autant ressentir beaucoup d'envie, tout comme on peut ne pas consentir à une action qui pourrait nous procurer du plaisir. Pensons à la culpabilisation ressentie par des personnes qui ont été violées et qui ont ressenti un plaisir physique, mécanique, sur lequel elles n'ont pas eu de prise.³⁷ Avoir

³² Il est intéressant de s'arrêter sur le terme « pénétration » qui renvoie à la seule activité du pénis qui pénètre le vagin, passif. PIV (« Penis in vagina ») est également employé mais renvoie à nouveau à l'action du pénis qui entre dans le vagin. Il est aussi intéressant de remarquer qu'« on présente toujours le sexe hétérosexuel comme la pénétration d'un vagin par un pénis et jamais comme l'enserrement d'un pénis par le vagin. » Source : Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française, op cit.*, p. 215.

³³ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement, op. cit.*, p. 95.

³⁴ Le terme « préliminaires » est également questionnant. Ne constituent-ils pas en effet une relation sexuelle à part entière ?

³⁵ De la même manière, une personne qui participe à une entreprise de flirt ne désire pas nécessairement avoir des rapports sexuels par la suite. Il existe pourtant une « représentation partagée qui nous enjoint d'« assumer » tout rapport sexuel survenant après une entreprise de séduction ». Source: Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement, op. cit.*, p. 80.

³⁶ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement, op. cit.*, p. 69.

³⁷ La réponse génitale constitue en effet une réponse mécanique à un stimulus lié au sexe. Cela ne signifie pas que l'acte est apprécié, voulu ou encore moins consenti.

ressenti un soupçon de plaisir n'empêche pas que l'agression sexuelle ait été très mal vécue puisque non désirée.

b) L'injonction à la sexualité dans le couple

Dans le cadre des relations de couple, les rapports sexuels constitueraient une des bases de la conjugalité, voire un devoir.³⁸ Ils en seraient le ciment et leur absence compromettrait la relation (ou serait, pour le moins, questionnant).

Dans l'optique d'une conjugalité exclusive, qui implique une injonction à pratiquer la sexualité avec la seule être « élu·e » et aimé·e, celle-ci doit prendre la forme d'une sexualité épanouie et performante, avec une qualité et fréquence de l'acte suffisamment satisfaisantes afin de préserver le couple. Une non-envie pourrait dès lors être pensée comme négative pour la relation ou pour sa propre estime de soi.³⁹ Cette injonction affecte particulièrement les femmes qui consentent régulièrement à des relations qu'elles ne désirent pas et pratiquent la simulation afin de ne pas nuire à l'image de la sexualité de leur couple.

c) « Les femmes disponibles sexuellement, passives »

Dans son ouvrage, Alexia Boucherie met en lumière que les femmes, ressentant la pression à accepter des relations sexuelles, « évoquent bien plus fréquemment que les hommes la présence de relations consenties mais non désirées »⁴⁰, ressentant la pression à accepter des relations sexuelles. Quand elles les refusent, elles formulent souvent un motif « convenable » (la fatigue par exemple), quand les hommes affirment une non-envie comme motif suffisant.⁴¹

Zahar a en quelque sorte ressenti cette pression à la sexualité dans le passé. Elle explique ne pas avoir su dire « non » fermement. Son partenaire, n'arrivant pas clairement à demander les choses, lui a fait subir des viols pendant des années :

« Je suis restée pendant 8 ans avec quelqu'un qui pendant deux ans m'a violée deux fois par semaine environ parce qu'il arrivait pas à me demander clairement les choses si ce n'est avec du non verbal et que moi j'arrivais pas à dire clairement « non » ou que je le disais de manière détournée ou j'arrivais pas à l'affirmer et qu'il n'arrivait peut-être pas à l'entendre aussi. Et que même par la suite, j'ai plein de fois eu l'impression avec des hommes de me batailler sur des choses avec lesquelles j'étais pas d'accord là, maintenant, tout de suite et où c'était compliqué pour moi de me faire entendre et où des fois, ça m'est déjà arrivé de laisser tomber et de capituler parce que j'avais plus d'énergie. »

Chloé aussi a déjà ressenti des difficultés à affirmer des non-envies en termes de sexualités :

³⁸ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 150.

³⁹ *Ibid.*, p. 65.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 74.

⁴¹ *Ibid.*, pp. 74-75.

« Maintenant, c'est vrai qu'il y a d'autres choses qu'on m'a déjà faites que j'apprécie pas trop et parfois j'ai un peu du mal à dire quand même quoi. »

Elle a également subi des violences sexuelles qui découlaient de ce stéréotype de la disponibilité et de l'objectification sexuelle des femmes :

« Je me suis réveillée pendant la nuit avec un gars qui s'était déshabillé complètement, qui était en érection, son pénis pas dans mon anus, mais entre mes fesses, en train de se frotter et les mains sur mes seins en train de me peloter complètement quoi. »

Clara aussi a été victime d'agressions sexuelles :

« Avant, ça m'arrivait souvent où tu te réveilles le matin, t'as des mains baladeuses, des trucs comme ça. Ou quelqu'un qu'essaie de faire l'amour avec toi quand t'es en train de dormir... »

Clara aussi a été traitée en objet puisqu'elle était inanimée (endormie) quand la personne a décidé de la peloter. Zahar explique ensuite qu'*« après, [iel a] plus eu des relations avec des femmes et [iel s'est] rendu compte qu'en fait, c'était beaucoup plus facile pour [iel] de dire « non » à une femme. »*

Quelles que soient les attitudes des femmes, elles seront la plupart du temps considérées comme disponibles sexuellement : si elles sont jugées comme trop actives sexuellement⁴², leur statut de victime sera mis en doute. À l'inverse, au sein d'un couple hétérosexuel par exemple, si l'activité sexuelle de la femme est perçue comme trop faible, elle pourra aussi être rendue responsable de son viol car elle n'aura pas satisfait son conjoint.⁴³

Ces propos transparaissent très nettement dans l'actualité : rappelons-nous en Irlande en novembre 2018 qu'une personne accusée de viol a été jugée non coupable parce que la victime portait un string (qui constituait une indication de « son activité sexuelle et de son ouverture à tout coït potentiel »)⁴⁴

Quelques chiffres pour illustrer ces propos :

- 38 % des travailleuses du sexe de Belleville (Paris) ne portent pas plainte pour viol car elles savent qu'elles seront très peu crues⁴⁵ ;
- dans les relations de couple, 90 % des plaintes pour viol conjugal sont classées sans suite.⁴⁶ Parmi les types de viol, le viol conjugal est pourtant le plus fréquent

⁴² Et vues alors comme des « tentatrices ».

⁴³ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 160.

⁴⁴ madame Le Figaro, "L'Irlande en colère : le string d'une victime de viol utilisé comme "preuve de consentement"", 15 novembre 2018. Disponible sur : <<http://madame.lefigaro.fr/societe/irlande-le-string-dune-victime-de-viol-utilise-comme-preuve-de-consentement-151118-151768>> (Consulté le 29/12/19)

⁴⁵ Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française*, op. cit., p. 164.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 166.

(« un peu plus de 40 % des cas de viols déclarés sont commis par le conjoint ou l'ex-conjoint. »⁴⁷) mais il est non reconnu socialement.

« On ne croit pas la prostituée parce qu'on la voit comme disponible et accessible à tous les hommes ; on ne croit pas la femme mariée parce qu'on la voit comme disponible et accessible à son mari. »⁴⁸

d) « Les hommes sont obligés d'initier, d'être actifs »

Le pendant du stéréotype de la disponibilité sexuelle des femmes est celui des hommes initiateurs et actifs. Sébastien explique de quelle façon il est lui-même la personne qui initie souvent et comment ses partenaires femmes ne sont pas habituées à faire de même :

« Je le vois bien, dans mes propres relations, j'ai quand même souvent tendance à être la personne qui initie. Et je pense qu'on peut émettre l'hypothèse que c'est parce que j'ai vu depuis tout petit que ce sont souvent les mecs qui initient, que ce soit à la TV, dans les livres, etc. J'en ai déjà parlé avec des partenaires qui ont du mal à initier et qui disent que c'est la même chose : elles ont jamais eu de modèle de comment est-ce qu'une femme initie. »

La société entraîne les hommes à initier les rapports sexuels et à être actifs. De manière plus générale, elle promeut également les valeurs masculines telles que la compétitivité, l'agressivité et la domination, qui transparaissent dans la manière dont les personnes vivent leurs rapports sexuels. Les femmes sont pour leur part socialisées de sorte qu'elles soient davantage soumises, fragiles, etc.

e) « Les hommes ont toujours envie »

Le stéréotype des hommes qui auraient « toujours envie » de sexe est problématique dans le sens où beaucoup d'hommes du coup ne se sont jamais vraiment questionnés sur leurs propres désirs « puisque le mâle, le vrai, ne serait mu que par ses pulsions de pénétration ».⁴⁹ Il s'associe avec la problématique de techniques de drague s'apparentant au harcèlement afin de satisfaire ces envies soi-disant irrépressibles, la séduction étant selon Eric Fassin « l'art de transformer, fût-ce par la force, pour l'homme, [...] un « non » en un « oui » »⁵⁰.

Damien a pour beaucoup déconstruit ce stéréotype :

« Je pense qu'en général la libido, c'est pas quelque chose de stable. Et même si certains [...] peuvent considérer le fait qu'ils ont toujours envie, en même temps pour moi, c'est juste qu'une capacité principalement de mecs

⁴⁷ *Ibid.*, p. 165.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 167.

⁴⁹ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 81.

⁵⁰ Eric FASSIN, *Le sexe politique. Genre et sexualité au miroir transatlantique*, Paris, EHESS, 2009, p. 169 cité par Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 84.

de considérer que les hommes ont toujours envie point et du coup de masquer leurs propres limites ou leurs propres envies en considérant de base qu'on a toujours besoin et si je m'en passe, c'est que je dois être malade ou j'ai un problème fondamental de virilité. Ben non, t'as peut-être juste moins envie pour l'instant, t'es dans une période où y'a d'autres choses qui te travaillent, donc c'est chouette en fait de pouvoir voir que les deux partenaires se disent ben voilà pour l'instant, je préférerais qu'on évite de faire ça et imaginons que la personne en fait ne sente pas de pouvoir dire ça, c'est chouette que l'autre personne puisse demander si la personne va toujours bien avec ça. »

D'ailleurs, pour le moment, Damien est un contre-exemple de ce stéréotype puisqu'il « *rentre beaucoup moins en relation intime avec des gens. Parce que maintenant [il] considère [qu'il n'a] plus trop envie, voire plus du tout de libido. »*

3. Les normes sexuelles à l'intersectionnalité des autres normes dominantes

En dehors de l'influence des normes de genre et du système hétéronormatif, les normes sexuelles sont également traversées par d'autres rapports de domination.⁵¹ Comme l'explique Jeffrey Weeks, « les identités individuelles sont façonnées par l'entrecroisement d'une multitude de dynamiques souvent contradictoires (dynamiques de classe, de genre, d'ethnie et de race) et par une multitude d'autres influences : nationalité, confession religieuse, origine géographique, âge ainsi que génération, dispositions ou inaptitudes. Les multiples discours sur la sexualité qui sollicitent nos besoins et nos capacités sont façonnés et refaçonnés par ces dynamiques. »⁵²

Quelques exemples historiques⁵³ sont une bonne indication du caractère normé et culturel des sexualités et montrent bien l'impact des différents systèmes de dominations sur nos représentations et pratiques sexuelles :

Au sujet des dynamiques de **classe**, chez maîtres et domestiques par exemple, la bonne était présentée comme un objet sexuel, un objet de plaisir. La classe ouvrière, elle, était considérée comme incapable de gérer sa sexualité, face à la bourgeoisie dominante qui a « normé » la sexualité.

En ce qui concerne le **genre**, il a beaucoup été discuté dans la partie qui lui est consacrée. Celui-ci constitue le vecteur du pouvoir le plus important. Toutefois, le néoféminisme (féminisme dit « de la deuxième vague », qui met le corps des femmes au centre de leurs revendications) a quelque peu modifié les rapports de force qui se jouaient à ce niveau.

⁵¹ Comme dit dans l'introduction, nous ne considérerons ici que brièvement, et sous leur aspect théorique uniquement, les autres normes dominantes que celles liées au genre puisque ces dernières constituent la grille de lecture principale de cette étude.

⁵² Jeffrey WEEKS, *Sexualité*, op. cit., p. 64.

⁵³ Ces exemples proviennent de notes du cours « Sexualités, genre et société » du master de spécialisation en études de genre 2018-2019.

Au sujet de la **race**, on peut voir qu'un modèle évolutionniste de la sexualité s'est développé tout au long du 19^e siècle plaçant que toute sexualité non blanche, européenne et bourgeoise est une sexualité qui n'est pas saine. Les personnes racisées étaient et sont encore vues comme des personnes n'arrivant pas à maîtriser leur sexualité. Tout au long du 19^e et 20^e siècle, se construira l'idée d'une précocité sexuelle des femmes africaines qui arriveraient à la puberté plus tôt que les femmes des autres continents.

Ces représentations auront des conséquences sur des textes légaux et également sur les pratiques. Par exemple, au Congo belge, il était possible d'épouser une femme de dix ans ; la question du consentement ne se posait pas. Il existait également un traitement différencié des violences sexuelles devant les tribunaux communaux. Seule une infime minorité de femmes noires arrivaient ne serait-ce qu'au procès : en tant que victimes, les obstacles étaient nombreux sur leur chemin parce qu'elles étaient soupçonnées de fausses plaintes ou d'avoir consenti dans le cas où l'acte sexuel était prouvé, et ce parce qu'il était difficile d'imaginer que des femmes africaines n'aient pas voulu consentir à une relation sexuelle.

Les notions de classe, race et genre sont celles qui sont le plus souvent mises en avant lorsque l'on adopte une approche intersectionnelle dans une analyse. D'autres variables interagissent également et peuvent aussi être discutées. C'est le cas de la variable **âge** qui divise beaucoup. De nombreuses personnes voient en effet grandement dans l'« enfant » un être vulnérable et sans défense. Il est très régulièrement qualifié en des termes essentialistes. Il serait déterminé par son innocence, sa pureté et sa fragilité. Et il est pensé uniquement comme sexualisé et non comme un être sexuel, acteur de sa sexualité, sous-entendu que la sexualité viendrait de l'extérieur de lui et non de l'intérieur. Jeffrey Weeks met notamment quelque peu en lumière cette construction sociale de l'« enfant vulnérable » et non-sujet de sa sexualité.⁵⁴

Compte tenu du caractère fortement intersectionnel des normes sexuelles, les notions de consentement et de violences sexuelles sont par conséquent aussi à analyser sous ce prisme.

Valérie Rey-Robert nous donne dans son ouvrage sur la culture du viol plusieurs exemples de cas de violences sexuelles (ou de non consentement) qui demandent une approche intersectionnelle afin de comprendre l'imbrication entre les différents rapports de domination. Nous en rapportons ici trois : le cas d'une femme en situation irrégulière qui « n'est pas dans une position où elle peut refuser une relation sexuelle sans risque (être dénoncée, être emprisonnée, être torturée, être renvoyée dans son pays d'origine, etc.) »⁵⁵ ; « le cas d'une femme travaillant pour un très bas salaire, qui n'est pas syndiquée, [qui] sait que l'employeur ou le client ont un contrôle clair sur ses conditions de travail. »⁵⁶ ; le cas d'une femme victime de violences conjugales qui subit un harcèlement moral quotidien par son conjoint.⁵⁷

⁵⁴ Jeffrey WEEKS, *Sexualité*, op. cit., p. 150.

⁵⁵ Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française*, op. cit., p. 66.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 64.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 65.

L'affaire DSK est également assez emblématique des rapports de pouvoir en présence (de classe, ici, en l'occurrence). On peut y lire combien plus l'agresseur a du pouvoir, plus la victime est décrédibilisée.⁵⁸

Ces cas concernent uniquement des femmes. Il est important de noter que d'autres groupes de personnes sont également fortement touchés par les violences sexuelles, comme les personnes **transgenre**⁵⁹ et les hommes homosexuels⁶⁰ par exemple. Les violences vécues par ces catégories de personnes peuvent être analysées au prisme de modèles normatifs qui sont également à prendre en compte dans une analyse qui se veut intersectionnelle.

Dans son analyse de la loi française sur le viol, qui fait mention du caractère potentiellement « vulnérable » des victimes, Alexia Boucherie identifie ce qu'elle nomme une « grille arbitraire de vulnérabilité ». En effet, on peut voir que dans la loi belge⁶¹ également, sont considérées comme vulnérables, - ou opprimées -, seulement quelques catégories de personnes : les enfants, personnes enceintes, « malades », etc. L'article 376 occulte complètement la « vulnérabilité » d'autres catégories d'individus, par exemple ceux qui se trouveraient à l'intersection des trois grands systèmes de domination : le genre, la race et la classe.

⁵⁸ Christine DELPHY, *Un trousseage de domestique*, Paris, Syllepse, 2011.

⁵⁹ Selon une enquête étasunienne, une personne transgenre sur deux sera victime de violence sexuelle au cours de sa vie. Source : Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française*, op. cit., p. 80.

⁶⁰ « Les hommes qui ont des rapports sexuels consentis avec des hommes, des homosexuels et des bisexuels sont 6 fois plus susceptibles d'être confrontés à de la violence sexuelle que les hommes qui n'entretiennent que des relations hétérosexuelles. » Source : Violences sexuelles, "Prise en charge des victimes de violences sexuelles. Guide pour les personnes de soutien". 2018. Disponible sur : <<https://www.violencessexuelles.be/sites/default/files/bestanden/FR%20Guide%20pour%20les%20personnes%20de%20soutien%20victimes%20de%20violences%20sexuelles.pdf>> (Consulté le 29/12/19)

⁶¹ Actualités du droit belge, "Le viol". Disponible sur : <<https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-penal/droit-penal-special/le-viol/les-peines-applicables-au-viol>> (Consulté le 29/12/19)

II. Les pratiques sexuelles. Entre lieu d'oppression et d'agentivité des individus

Nous avons décrit dans les sections précédentes de quelle manière les normes sexuelles sont traversées par différents systèmes de domination (le genre, la classe, la race,...). Et nous postulons que la pratique du consentement, c'est-à-dire le fait d'identifier et de verbaliser nos propres envies et limites en termes de sexualités, ne peut se faire qu'à partir d'une conscientisation préalable des normes dominantes issues de ces systèmes, qui influencent nos comportements.

La question qui se pose à présent est celle-ci : **peut-on réellement consentir lorsque nous nous trouvons dans une situation de domination ?** En tant que dominé·e, quel autre choix nous est-il donné que celui de nous soumettre et de subir la violence ?⁶²

Pour répondre à cette question, nous pouvons mobiliser l'apport de Jeffrey Weeks. Dans son ouvrage de 1986 (réédité jusqu'en 2003), il nous permet d'y voir plus clair grâce à son analyse des systèmes de domination et des rapports de pouvoir :

Selon lui, « le pouvoir ne se déploie pas à travers des mécanismes uniformes de contrôle ; il se déploie à travers des mécanismes complexes qui se recoupent et, souvent, se contredisent, et qui *produisent, simultanément, domination et oppositions, subordination et résistances*, régulation et action. »⁶³

Théoriser les systèmes de domination ne signifie donc pas défendre que la domination exercée est homogène, touche toute personne en tout lieu, et de manière radicale. Ces systèmes correspondent davantage à des grilles de lecture, qui permettent de saisir la tendance générale que prend la société en termes de rapports de pouvoir.

Dès lors, les violences peuvent être répertoriées sur un continuum dans lequel le degré de violence varie en fonction de la situation, du temps et des personnes. Le consentement s'insère de la même façon dans un continuum qui indique le degré d'autonomie et de liberté dont bénéficie la personne lors de l'interaction sexuelle.

Les pratiques sexuelles recouvrent ainsi des choix librement consentis tout autant que des agressions « légères » ou des viols. La violence n'est donc pas dépendante du type de pratique sexuelle, comme le postule également Gayle Rubin (cf première partie).

De ce fait, nous défendons l'importance de ne pas diaboliser des actes sexuels a priori. Nous ne considérons donc pas « la » pornographie comme constitutive de la violence masculine ou « les » relations sexuelles intergénérationnelles comme

⁶² Cette question a notamment été traitée par Nicole-Claude Mathieu dans son célèbre article : « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », pp. 169-245 dans Nicole-Claude MATHIEU, *L'anatomie politique*, Editions IXE, 2013.

⁶³ Jeffrey WEEKS, *Sexualité*, op. cit., p. 64 ; mis en italique par nous.

autant d'abus sexuels sur mineur. Ni « le » sadomasochisme comme « un univers où l'on se soumet à des fantasmes dangereux, voire violents »⁶⁴.

Il est impossible de juger à un niveau macro du degré de violence d'une pratique sexuelle ou l'autre. La pornographie par exemple n'agit pas de la même manière sur une personne ayant été conscientisée par le féminisme aux codes de la pornographie et sur une personne dont l'environnement est très sexiste et non remis en question. Voir des pratiques violentes n'impacte pas non plus tout le monde de la même façon. Les pratiques BDSM sont également pratiquées par énormément de personnes sensibilisées au féminisme qui voient dans ces échanges un effet libérateur et même thérapeutique et sont fortement axées sur la pratique du consentement, qui en est un élément clé. Celui-ci constitue donc en acteurs et actrices, et non en victimes de la domination masculine, les personnes s'adonnant à ces activités.

De la même manière, nous n'érigons pas en complètes victimes, sans autonomie aucune, les personnes identifiées comme opprimées par les différents systèmes de domination. Il restera toujours de la marge de manœuvre et un pouvoir d'action plus ou moins grand aux personnes victimes de racisme, de sexisme ou de validisme⁶⁵ par exemple.

Au final, de qui peut-on dire qu'il est le plus à même de déterminer les activités sexuelles qu'il désire, comment il s'y sent et si de la violence était subie lors de l'interaction en dehors de la personne elle-même ? La pratique du consentement que l'on souhaite est une pratique émancipatrice qui empouvoire les individus et leur permet de s'autodéterminer en tant qu'êtres sexuels.

En cela, nous nous éloignons des féministes qui voient la sexualité féminine *avant tout* comme un vecteur d'oppression des hommes sur les femmes (nous pensons notamment, aux États-Unis, à Catherine Mc Kinnon et Andrea Dworkin). Nous nous sentons plus proches des féministes dites « pro-sexe » qui défendent la capacité d'agentivité⁶⁶ des femmes, tout en ne niant pas l'influence des normes oppressives sur nos comportements.

Dans la section suivante, nous verrons de quelle manière mettre en œuvre notre agentivité, ou pratiquer le consentement, peut constituer une clé pour identifier les rapports de pouvoir et s'en émanciper.

⁶⁴ Jeffrey WEEKS, *Sexualité*, *op. cit.*, p. 140.

⁶⁵ « Oppression vécue par les personnes vivant en situation de handicap physique ou mental. » Source : Wiktionnaire, « validisme ». Disponible sur : <<https://fr.wiktionary.org/wiki/validisme>> (Consulté le 30/12/2019)

⁶⁶ L'agentivité est la « faculté d'action d'un être ; sa capacité à agir sur le monde, les choses, les êtres, à les transformer ou les influencer. En sociologie, l'agentivité est la capacité d'agir, par opposition à ce qu'impose la structure. ». Source : Wikipédia, "Agentivité". Disponible sur : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Agentivité>> (Consulté le 29/12/19)

III. Le consentement, une clé pour identifier les rapports de force et les contrer ?

Identifier la violence dans nos rapports constitue une démarche excessivement complexe car elle requiert d'identifier le contexte (de domination) dans lequel elle s'insère. Selon Jeffrey Weeks, « démêler le contexte dans lequel les actes prennent tout leur sens [...] implique que l'on tente de comprendre les relations de pouvoir qui sont en jeu, les pressions subtiles qui s'exercent pour restreindre les choix, l'impact probable que telle ou telle activité sexuelle aura sur celui ou celle qui la pratique et sur les autres, ainsi que les possibilités de plaisir et l'autonomie individuelle qui en découleraient. »⁶⁷

John Gagnon et William Simon ont développé une théorie – « la théorie des scripts sexuels » – qui permet de schématiser les différents contextes qui s'imbriquent de manière complexe autour de l'acte sexuel :

- le contexte socio-culturel (par exemple, les interdits religieux)
- le contexte intrapersonnel/intrapsychique (quels sont nos désirs ?)
- le contexte interpersonnel/situationnel (par exemple, avoir vécu un traumatisme sexuel ; ou l'endroit où a lieu l'acte sexuel).

Les apports des théories de trois auteurs montrent qu'arriver à démêler et comprendre toutes les composantes sociales qui pourraient influencer nos comportements est un véritable défi. C'est celui que propose de relever la notion de consentement, ou du moins la signification que nous lui donnons.

Celui-ci s'impose à ce stade de l'analyse puisqu'il permet de faire le pont entre les notions de domination et d'agentivité. En effet, comprendre et déconstruire les normes et représentations qui pèsent sur nos rapports sexuels et relations interindividuelles constituent la première étape de ce qu'Alexia Boucherie nomme une « carrière du consentement »⁶⁸. L'analyse des rapports de domination appliquée au niveau personnel permet une augmentation du degré d'agentivité des individus, ainsi qu'une forme d'émancipation individuelle. Elle constitue aussi une sorte de catharsis pour les personnes ayant vécu des violences sexuelles via la compréhension de ce qu'il leur est arrivé.

Le consentement peut contribuer jusqu'à une remise en cause relativement large des normes sexuelles et de genre. C'est par exemple le cas de Zahar qui nous dit que sa pratique du consentement l'a aidé·e à bousculer la perception de son identité de genre à partir du moment où iel s'est confronté·e aux injonctions normatives qui lui étaient faites :

« J'ai l'impression que le consentement au niveau relationnel, le fait de demander à l'autre, j'ai l'impression que ça peut englober des sphères plus grandes que ça et qu'après on peut peut-être s'autoriser soi-même à être d'accord et pas d'accord avec des injonctions plus vastes qui nous sont demandées par la société quoi et d'expérimenter d'autres choses. Et pour ma part, ça a été beaucoup plus loin et ça a vraiment bousculé la

⁶⁷ Jeffrey WEEKS, *Sexualité*, op. cit., p. 142.

⁶⁸ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 164.

perception de mon identité de genre. Et notamment parce qu'après je me suis autorisée peut-être à apprécier des vêtements qui sont étiquetés au rayon hommes. Les apprécier pour moi et pas forcément pour mon copain. Et puis à aussi essayer des domaines d'activité qui seraient considérés comme masculins. »

Le consentement permet même de réfléchir plus largement aux concepts de sexualités, d'intimité, de couple, etc., très nettement influencés par les normes sociales. À force d'introspection, on en vient donc à s'interroger sur ce qu'on entend par sexualités et autres notions connexes et à voir combien elles sont liées, voire s'entremêlent. Ça nous permet ensuite de nous réapproprier les concepts et d'en redéfinir les frontières. C'est un peu ce que nous explique Damien quand il dit :

« [avoir] découvert de nouvelles formes de sexualités. Parce qu'on se pose des questions et ces questions nous traversent intimement. Du coup, j'ai beaucoup de réflexions sur la question de la pénétration, sur la question de la sexualité, sur la question de l'intimité, sur la question du couple. »

Le consentement en fin de compte ne se focalise pas uniquement sur nos seuls rapports interindividuels et sur ce qui se passe uniquement dans notre lit. Il est « un très bon outil pour réfléchir sur soi, sur son rapport aux autres, sur sa sexualité, sur son corps, sur ses envies, sur ses limites et se les réapproprier. »⁶⁹

Le consentement, ce n'est donc pas se regarder le nombril. C'est un outil politique qui permet une remise en cause plus large des normes et de penser nos rapports de manière plus globale et systémique, afin de déjouer les fils de l'oppression et de créer un terrain plus sain pour vivre des relations plus égalitaires et respectueuses. Il nous permet de nous ouvrir l'esprit aussi, de nous émanciper et de nous empêcher de propager le développement de discours enfermants, stigmatisants et oppressifs.

La pratique du consentement, c'est déconstruire les normes qui pèsent sur nos sexualités et sur les sphères qui lui sont connexes et se réapproprier les différents concepts afin de vivre des relations épanouies, à l'abri des rapports d'oppression, c'est-à-dire sans violence, ou du moins conscient·es de leur existence. Dans la section suivante, nous allons voir de quelle manière concrète il est possible de vivre de telles relations sexuelles, où chacun·e prenne en compte le consentement de la ou du partenaire.

⁶⁹ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 169.

IV. La pratique du consentement dans la sexualité

La pratique du consentement se conçoit principalement dans le cadre d'interactions interindividuelles. Dans la seconde partie de cette section, nous l'envisageons également dans un cadre plus étendu, qui tente de prendre en compte les implications qui se dessinent aux niveaux collectif et institutionnel.

1. La pratique du consentement au niveau interindividuel

Nous allons à ce stade discuter de ce que signifie « consentir » et en donner notre propre définition. Nous discuterons ensuite des étapes nécessaires à la pratique du concept, en commençant par l'introspection, et fixerons le cadre favorable à des échanges sexuels sains (non-violents).

A. Le consentement = donner son accord de manière libre et éclairée

La définition de « consentir » du Wiktionnaire est « accepter la réalisation d'une chose ; concéder, accorder. »⁷⁰. Pour Raphaël, l'acception classique de consentement équivaut à « *un terme de soumission, d'acceptation de ce qui a été proposé.* »

Il renvoie en effet à une distinction opérée entre la personne qui initie la demande et celle qui accepte, consent ; ce qui ne laisse pas sous-entendre un « oui » fort.

Damien « *suppose [que l'origine du mot] renvoie aussi à cette idée d'être juste d'accord ou d'être « allez, ça va ». C'est un peu la différence entre un « oui, peut-être » ou un « oui, d'accord, je veux bien » mais c'est pas un « oui fort » quoi. [...] Pour [lui] par contre, le mot consentement implique un « oui » fort.* »

Pour Raphaël et Sébastien, le consentement est respectivement un « *accord éclairé* » et un « *full active consent* ».

Nous choisirons donc d'aller au-delà de l'acception étroite du terme et de définir le « consentement » comme un « oui » fort, libre et éclairé. Libre et éclairé de toute contrainte, notamment des rapports de force et des pratiques culturelles non désirées, et de biais entravant notre jugement (par exemple, l'alcool).⁷¹

⁷⁰ Wiktionnaire, « consentir ». Disponible sur : <<https://fr.wiktionary.org/wiki/consentir#fr>> (Consulté le 29/12/19)

⁷¹ Un « consentement libre et éclairé de toute contrainte » constitue bien sûr une sorte d'idéal à atteindre. Nous désirons ici proposer les conditions de possibilité d'un consentement « le plus éclairé et le plus libre possible », sans attendre un consentement « totalement » éclairé, qui est impossible. D'abord car on a une vie inconsciente et aussi parce qu'il serait dommage et vain de tenter de comprendre et maîtriser *toutes* les subtilités de *tous* les rapports de domination dans lesquels on est pris avant de se risquer à avoir une vie sexuelle.

Cela signifie aussi se défaire des codes sexuels que l'on a intégrés via les productions culturelles et le porno par exemple. Comme le dit Chloé :

« Quand on voit dans les films ce qui est véhiculé autour de nous, on ne voit jamais, en tout cas moi je l'ai jamais vu, des personnes qui te demandent si elles peuvent poser tel ou tel acte. [...] Dans les films, tout est toujours un peu rapide, tout se fait très vite. Très vite, les personnes sont toutes nues. En tout cas, y'a aucune demande. J'ai jamais vu un film où on demande : « est-ce que ça te va qu'on fasse l'amour ou qu'on ait du sexe ? », quel que soit le terme qu'on emploie pour nommer cette chose-là.⁷² »

On assiste même souvent passivement à ce qui constituent en fait des agressions sexuelles : combien de scènes de cinéma n'avons-nous pas vues qui mettent en scène un homme s'approchant avec détermination d'une femme pour l'embrasser vigoureusement ? Combien de signes (même non-verbaux) de consentement a-t-on déjà pu voir ? Combien de femmes endormies ont-elles déjà été embrassées afin d'être réveillées ? Quel imaginaire cela crée-t-il et à quelle sorte de représentations et de pratiques cela mène-t-il ?

La pornographie peut en outre selon Alexia Boucherie « participer à l'érotisation de comportements basés sur un modèle de type « proie/chasseur », contribuant ainsi à renforcer l'imaginaire – déjà bien ancré – selon lequel il est possible d'essayer de « convaincre » une personne malgré son refus préalable, en lui « donnant envie ». »⁷³

En dehors de la démarche de conscientisation des codes que l'on a plus ou moins intégrés, la démarche de savoir si l'on a consenti de manière libre et éclairée peut les premières fois être assez complexe. Il est nécessaire de nous poser de nombreuses questions :

« Étais-je consentante ? Si la réponse est « oui », creusons encore un peu : avais-je envie de ce rapport ? L'ai-je initié ? Comment ai-je montré mon propre désir ? Comment ai-je interprété le désir de l'autre ? Y a-t-il eu une verbalisation de ces ressentis ? Le choix d'accepter ou de refuser ce rapport sexuel m'a-t-il vraiment été laissé ? Lorsque j'ai accepté ce rapport sexuel, me suis-je dit : « quand même, ça fait longtemps, il faut qu'on le fasse » ? [...] »⁷⁴

Sébastien nous dit : « [Le consentement,] c'est pas juste que la personne dise qu'elle est d'accord parce que ça, ça peut être complètement tordu tu vois. Elle peut se sentir forcée, elle peut ne pas oser le dire. Elle peut juste dire qu'elle est d'accord. Moi, je sais quand moi je consens, je peux pas savoir quand l'autre personne consent exactement. »

Il est donc important de ne pas se satisfaire d'un « oui » mais de vérifier que celui-ci a été dit de manière libre et éclairée ou de manière forte. Comme le dit

⁷² « Faire l'amour » renvoie en effet au sentiment amoureux alors qu'il signifie avoir un rapport sexuel, qui ne s'accompagne pas nécessairement de ce genre de sentiments. Le terme crée dans notre imaginaire une association automatique entre le sexe et l'amour.

⁷³ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 44.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 161.

Sébastien, la personne en face ne peut pas savoir quand l'autre personne consent exactement. C'est pourquoi il est important de mettre en place des stratégies respectueuses de l'individu qui favorisent une communication saine où la personne peut s'exprimer librement sur ce qu'elle veut. Celles-ci seront discutées au point suivant.

Ce genre de pratiques permet d'éviter les « zones d'ombre » ou « zones grises », c'est-à-dire les situations où il n'est pas certain·e que le rapport soit consenti et/ou bien vécu.

B. Introspection de nos envies, limites, besoins et attentes

« Se respecter soi est sans doute un préliminaire au respect des autres. Je pense qu'il est difficile de parler de consentement avec les autres quand on ne cherche même pas à respecter nos propres besoins et limites. », Damien

Pour établir si notre consentement est libre et éclairé, il est nécessaire de procéder à une introspection continue de nos envies, limites, etc. et de les partager avec la partenaire.

Sébastien relève la difficulté de réaliser une telle introspection. Il souligne aussi notamment le fait que c'est quelque chose qu'on ne lui a jamais appris, dans sa famille ou à l'école :

« Être conscient/consciente de ses propres limites, de ses propres besoins, de ses propres envies et ses propres attentes par rapport à l'autre personne, c'est pas aussi simple que ça. Ça demande quand même une introspection vachement importante et la capacité à mettre des mots sur des choses qui sont pas faciles à nommer parce qu'on a pas été enseignés à les nommer. De la même manière qu'on n'a pas été entraîné·es à voir le consentement comme une part active de nos modes de relations. On n'a pas été entraîné·es à se checker nous-mêmes par rapport à quels sont nos besoins réels, nos envies réelles, nos attentes. Quelles sont les attentes qu'on projette sur les autres auxquelles on devrait faire attention ? Moi, j'ai pas grandi dans une famille qui m'a entraîné à me dire : « fais attention à pas projeter tes attentes sur les autres » ; « de quoi t'as envie réellement ? » ; « de quoi t'as besoin réellement ? » ; « c'est quoi tes limites ? ». Pourtant ma famille était vraiment bienveillante par rapport à celles d'autres personnes que je connais. À l'école, c'est pas à ça qu'on s'entraîne quoi, c'est pas se connaître soi-même. Ça demande de la pratique et c'est pas si facile que ça. Si t'es pas capable de connaître tes limites, comment est-ce que tu peux dire non ? »

« Et c'est la même chose pour le consentement : si en fait t'as besoin d'aller lentement, qu'on prenne soin des choses, etc., tu vas juste trouver que l'autre c'est un·e salaud·e, etc. parce qu'iel te pousse à un rythme qui n'est pas le tien, etc. Mais si t'as jamais exprimé ton besoin, comment est-ce que tu veux qu'iel le connaisse ? Faut pas t'attendre à ce qu'iel le devine non plus. C'est dur au début parce qu'on a peur, on n'a pas l'habitude, on a peur d'être rejeté·e, d'être jugé·e. »

C. Partager ses envies, limites, besoins et attentes avec lae partenaire dans un cadre favorable

Les personnes interviewées nous ont permis de réfléchir au cadre nécessaire afin d'échanger sur les envies, limites, besoins et attentes avec lae partenaire : iels ont mentionné l'importance du respect et de la bienveillance dans les rapports dont on va voir comment les mettre en pratique, ainsi que de la nécessité d'une communication saine (via la verbalisation).

Iels ont également mis l'accent sur la nécessité d'apprendre à gérer ses frustrations, à pouvoir reconnaître ses privilèges et à prendre en compte le caractère évolutif de la relation, afin que les relations se déroulent sans encombre.

a) Respect/bienveillance

Dans les propos des personnes interviewées, les notions de respect et de bienveillance transparaissent beaucoup. Sébastien dit même que :

« ça serait plus intéressant d'avoir de la bienveillance plutôt que de demander tout le temps aux gens s'ils sont d'accord pour tout. » Ce qui signifie : se soucier réellement des besoins et des envies des autres plutôt que de soumettre simplement des envies qui nous sont propres et demander pour un accord. »

Chloé trouve qu'il « est hyper important d'être à l'écoute des limites des autres parce qu'on ne les connaît pas et on est pas dans la tête de l'autre. »

Damien pense que « le consentement est applicable si tu arrives à considérer suffisamment l'autre. »

À nouveau transparaît dans les propos de Damien la notion de respect. En pratique, cela peut se passer de cette façon dans les relations de Chloé :

« À d'autres moments dans la relation, même si j'avais l'impression que la personne avait du plaisir par rapport à ce que je faisais, ben j'ai quand même vérifié. [...] J'ai l'impression d'avoir veillé dans la relation d'être toujours à l'écoute et de savoir si la personne avait toujours bon. »

Par rapport à la notion de désir, comme dit plus haut⁷⁵, Alexia Boucherie nous met en garde en différenciant le consentement de la sensation de plaisir, les deux n'allant en effet pas toujours de pair.

Les personnes interviewées échangent également régulièrement avec leur partenaire afin de savoir comment iel se sent. Et ceci à la fois pendant les

⁷⁵ Cf page 14.

relations sexuelles et en dehors si lae partenaire désire échanger sur la façon dont s'est passé le dernier rapport. Dans les mots de Damien :

« C'est une réflexion permanente. C'est prendre des moments avec les personnes avec qui on interagit pour savoir si tout se passe bien et dans les environnements les plus sécurisants possibles. »

Enfin, dans un souci de bienveillance, il est important de prendre en compte le passé éventuellement douloureux de la/du partenaire qui a pu vivre des abus ou violences sexuelles. Mais même sans un tel passif, il y a des risques de heurter lae partenaire si l'on ne prend pas suffisamment soin d'iel. Damien nous l'explique de cette façon :

« C'est pas parce qu'il y a eu non-consentement que pour autant l'autre personne est traumatisée. Mais c'est juste le risque de savoir que c'était potentiellement non consenti. [...] Est-ce que tu considères l'autre comme un objet que tu prends le risque de le casser ? [...] Tu prends pas le risque de traumatiser une personne, point. »

b) Communication (via la verbalisation)

Les personnes qui pratiquent le consentement verbalisent beaucoup leurs demandes, envies et limites. C'est le cas de Damien :

« Ça peut être parce que je considère le non verbal difficilement clair. Et qu'il faut déjà un gros passif ensemble pour avoir un code clair par rapport au non-verbal. »

Pour Chloé, la verbalisation est également importante. Elle nous donne l'exemple d'une situation, en début de relation, où elle a tenu à verbaliser une demande au vu du caractère intime du rapport :

« Et puis en fait, à un moment donné, j'ai eu envie de me retourner vers lui. Et du coup, pour moi ça devenait encore plus intime parce qu'on allait être ventre contre ventre, sexe contre sexe. Et donc du coup, eh ben je lui ai demandé : « ça te dérange si je me retourne vers toi ? ». »

Dans son ouvrage, Alexia Boucherie parle également du besoin de réduire les risques de mécompréhension, et les « zones grises », grâce à la pratique de la verbalisation.

Nous pouvons nous interroger de manière plus générale sur notre façon de demander le consentement. Parle-t-on en « je », en « on » ? Une personne demande-t-elle davantage le consentement que son/sa partenaire ? Quel est le ton employé ? (avec beaucoup d'entrain ? Un ton de menace?) Sébastien se demande : *« Comment est-ce qu'on demande le consentement sans manipuler la personne ? »*, même de manière inconsciente.

c) Gérer les frustrations

Lors de leur entretien, Zahar et Damien ont mis l'accent sur la capacité à gérer le « non » après qu'un consentement ait été demandé. Ce qui renvoie notamment en partie aux rôles de genre soulignés tout à l'heure où on n'apprend pas aux hommes à demander et aux femmes à dire « non ». Zahar nous dit :

« Pour moi, dans le fait de demander, [...] y'a trois choses : y'a le fait de demander, le fait de s'autoriser à dire « non » et la troisième chose, y'a le fait d'entendre le « non ». Et donc, oui, « consentement », ça occulte une partie de la problématique je trouve. [...] Je trouve que ça invisibilise aussi un autre truc, à savoir la frustration qui peut être générée par une personne qui demande l'accord et à qui on dit « non ». Et du coup, qu'il faut aussi apprendre à gérer ça parce qu'on a beau savoir intellectuellement qu'il faut respecter le consentement ou le non-consentement, enfin plutôt ça en fait, respecter le non-consentement de l'autre, on a quand même des choses à l'intérieur de nous et il faut apprendre à les gérer. »

Damien insiste sur l'importance d'arriver à être frustré·e et de respecter les limites de chacun·e :

« Les envies peuvent être frustrées. Si une personne a plus envie qu'une autre, ben tant pis, tu baisses ton niveau d'attente et puis c'est tout. Si quelqu'un a une envie forte et l'autre personne une envie moindre, nier la limite de quelqu'un, c'est faire passer en fait une envie en oppression. »

Clara donne l'exemple d'une situation récente où elle a stoppé l'interaction sexuelle (car elle n'en avait plus envie) et où son partenaire l'a respecté et est dès lors naturellement parvenu à gérer sa frustration. Ces situations ne se déroulaient pas de la sorte dans le passé :

« Je sais qu'il y a quelques années, si j'avais peut-être dit « non », la personne, elle aurait peut-être continué. Ça dépend sur qui tu tombes, si la personne, elle est conscientisée ou pas. Ou alors la personne elle est frustrée. Après elle va râler et ça va être tout un drame. »

Valérie Rey-Robert dénonce de quelle façon le maintien des rôles genrés a un impact clair sur la résistance à la frustration : « Si nous habituons les femmes dès leur plus jeune âge à obéir aux hommes, à leur faire plaisir, à les aider, pendant qu'on apprend aux hommes à se voir satisfaits rapidement, à avoir une tolérance basse à la frustration, alors cela aura des implications dans tous les domaines de la vie, sexualité incluse. »⁷⁶

Elle explique comment, dès leur naissance, les hommes sont peu éduqués à résister à la frustration :

« La façon de porter un enfant, de le nourrir, de le tenir, de le stimuler, de le faire jouer est [...] différenciée selon les sexes. Les filles sont sevrées plus tôt que les garçons et, si elles sont allaitées, elles passent moins de temps au sein

⁷⁶ Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française*, op. cit., p. 52.

que les garçons. Un bébé garçon va être plus rapidement pris dans les bras qu'un bébé fille s'il en manifeste le désir ou s'il pleure. Ses pleurs sont considérés comme plus graves que ceux d'une fille. La colère d'un garçon est davantage prise en considération que celle d'une fille. Cela continue tout au long de son évolution et, lors de son passage à l'adolescence, survient l'idée d'une possible frustration sexuelle. Nous élevons souvent les garçons dans l'idée qu'ils ont des besoins sexuels à assouvir à tout prix, peu importe que nous le justifions par la « nature » ou la « culture ». »^{77;78}

d) Reconnaître ses privilèges

Lors des rapports sexuels, il est important d'arriver à identifier ses privilèges, c'est-à-dire les rapports de force qui pourraient jouer en notre faveur, et d'être d'autant plus bienveillant·e envers la partenaire. Raphaël parle des siens :

« Lorsque je pense que la personne qui est en face de moi est dans une position de « dominée » par rapport à tout ce que je représente, mec, middle-aged, hétéro, cis, universitaire, etc., je vais beaucoup moins prendre pour acquis le fait que je peux toucher l'autre personne. »

Sébastien est également conscient de certains privilèges dont il bénéficie et de l'importance de cette prise en compte dans les rapports où le consentement va être demandé :

« Les rapports de classe et d'éducation, ça a un effet énorme sur le consentement. J'ai appris à être conscient de ma capacité à orienter par ma gestuelle, par ma voix, par mes mouvements que je fais, etc. Je réfléchis beaucoup à ça, je m'entraîne par rapport à ça. J'ai une éducation, j'ai du vocabulaire que d'autres personnes n'ont peut-être pas. Et du coup, je sais que je pourrais profiter de ça. »

Les privilèges entretiennent très clairement des rapports de force inégaux. Damien fait remarquer que ceux-ci sont omniprésents :

« La situation dans laquelle cette discussion est faite implique déjà un rapport de pouvoir quel qu'il soit. »

Le rapport de pouvoir peut découler de la différence du niveau de privilèges entre les personnes mais aussi du contexte dans lequel le rapport a lieu. Damien nous explique par exemple que « la personne peut se sentir en insécurité parce qu'elle n'est pas chez elle. »⁷⁹

⁷⁷ Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française*, op. cit., p. 267.

⁷⁸ On peut ici faire référence à l'ouvrage pionnier d'Elena Gianini Belotti, « Du côté des petites filles » qui a mis en évidence « à l'aide d'une enquête par observation dans les familles, les crèches et les écoles la puissance des stéréotypes enracinés en chacun de nous qui assignent des propriétés et des qualités différentes aux filles et aux garçons dès avant la naissance et tout au long de la prime éducation ». Source: Wikipédia, "Du côté des petites filles". Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Du_c%C3%B4t%C3%A9_des_petites_filles> (Consulté le 29/12/19)

⁷⁹ Le sentiment d'insécurité ne doit pas nécessairement être fort prononcé. Il pourra toutefois avoir un impact sur comment la personne se sent et comment le rapport va se dérouler.

C'est dans ce cadre que l'on parle de « consentement situé », c'est-à-dire « qui prend en compte le contexte, la position de l'autre, ses caractéristiques personnelles et sociales propres. »⁸⁰

e) Les individus et les relations évoluent

Chloé met en avant le fait que les gens et les relations évoluent et que c'est un élément important à prendre en compte dans la logique du consentement :

« J'ai l'impression qu'il y a mille définitions du consentement. Il y a autant de définitions du consentement qu'il y a de personnes sur terre. Parce qu'une personne dans une relation va aimer, accepter par exemple qu'on la prenne dans les bras, que son partenaire le/la prenne dans les bras comme ça sans demander. Dans une autre relation : « non, non, moi c'est important qu'on me le demande ». Il existe autant de définitions du consentement que de relations, en plus de personnes. Y'a des choses qu'on peut apprécier avec certaines personnes mais pas avec d'autres. Y'a des choses qui vont aller de soi à certains moments et plus à d'autres. Ça évolue tout le temps. En plus, ça change. Les limites de chacun-chacune changent et évoluent constamment et la façon de vivre une relation évolue constamment. »

Raphaël ajoute que les « modalités » de la relation ne s'établissent pas une fois pour toute en début de relation mais évoluent au fil des échanges :

« Pour moi, le consentement est important car il permet de conscientiser au départ ce que l'on veut et ce que l'on ne voudrait pas au sein d'une relation. C'est pas forcément complet au départ comme réflexion mais ça peut être affiné au fur et à mesure soit de l'évolution de la relation, soit avec l'enchaînement des relations. »

Afin de déterminer ce que l'on veut et ce que l'on ne voudrait pas au départ au sein de la relation, il est nécessaire selon Raphaël de : « discuter avant qu'est-ce qui est ok à chaque fois, qu'est-ce qui n'est pas ok à chaque fois. » Des listes de questions qu'on appelle « Yes/No/Maybe »⁸¹ existent d'ailleurs afin d'aider chacun·e à identifier ses envies et limites et de les partager à l'autre. Les réponses à celles-ci peuvent clairement évoluer et le test peut être refait ponctuellement.

Ce genre de listes peut mettre en lumière que les personnes ne sont pas toujours ouvertes à pratiquer les mêmes gestes à chaque rapport, d'où l'importance de demander, surtout lors des premiers rapports. Damien fait référence à la vidéo sur la tasse de thé⁸² pour l'expliquer :

⁸⁰ Alexia BOUCHERIE, *Troubles dans le consentement*, op. cit., p. 164.

⁸¹ Un exemple de liste « oui, non, peut-être » sur le site : Fédération du Québec pour le planning des naissances, «Oui, non, peut-être: un outil pour pratiquer le consentement», 2015. Disponible sur : <http://www.fqpn.qc.ca/?attachment_id=2757> (Consulté le 19/12/19)

⁸² Youtube, «Le consentement avec un thé (Tea consent, version française)», 2 novembre 2017. Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=yj5NcMew6qc>> (Consulté le 29/12/19)

« C'est un petit peu la métaphore de la tasse de thé : c'est pas parce que tu as eu envie avant que t'en auras envie après. C'est pas parce que t'as donné ton accord une fois qu'il est donné à jamais. »

Puisque nous évoluons, ainsi que nos envies et limites, nous pouvons à tout moment ressentir le besoin de modifier les termes de la relation qui avaient été fixés au départ. D'où l'importance de prendre du recul régulièrement, individuellement et avec lea ou les partenaires, pour évaluer nos ressentis et nos besoins. Raphaël nous donne un exemple en utilisant le concept d'« obligations » :

« Les obligations, ça peut être par exemple si deux personnes décident d'avoir une relation mono-amoureuse, c'est de se tenir à cette relation mono-amoureuse jusqu'au moment où on se rend compte que ça ne convient plus, en discuter au moment où on s'en rend compte. »

Cette pratique permet d'éviter d'éventuelles tensions qui naîtraient de malaises dans la relation qui n'auraient pas été identifiés, conscientisés et mis à plat afin d'être dépassés.

L'exemple de Raphaël sort du cadre de la sphère sexuelle et concerne la sphère amoureuse (ou affective), qui est assez connexe. Nous verrons notamment en fin d'analyse combien le consentement peut être appliqué dans de nombreux autres domaines que celui des sexualités.

2. Une pratique étendue du consentement : quelles implications au niveau collectif et institutionnel ?

La pratique du consentement ne peut pas avoir lieu au niveau interindividuel uniquement. Si la visée est de s'émanciper des normes dominantes et oppressives dans la sexualité, il est logique de s'inscrire dans un schéma de transformation de la société dans son ensemble, c'est-à-dire incluant les niveaux collectifs et institutionnels, afin de lutter contre ces normes systémiques qui nous oppressent.

Ce qui constitue évidemment un énorme défi. Et actuellement, peu de moyens sont mis en œuvre pour lutter à de tels niveaux. L'état y alloue par exemple des budgets trop restreints. De plus, la focalisation des campagnes de l'état, des festivals, etc. sur une pratique du consentement à un niveau interindividuel seulement dessert ce combat puisqu'elle nie par son silence le caractère systémique des oppressions et empêche une réelle mise en œuvre de moyens de grande envergure nécessaires à leur abolition.

Nous pensons que le véritable défi se joue ici, dans la reconnaissance des violences systémiques et la lutte au niveau macro. Nous proposons dans les lignes qui suivent quelques pistes de réflexion relatives à divers moyens de lutte envisageables. Nous les avons scindées en deux catégories : celles relevant de la

prévention (sensibilisation, formation,...) et celles relevant de la réparation des faits de violence ou des moyens de faire justice.

A. Prévention

a) Les jeunes : cours d'éducation sexuelle et lutte contre les stéréotypes de genre

Pour nous et pour la plupart des féministes⁸³, l'enjeu principal se situe dans l'éducation sexuelle des jeunes. Afin de prévenir les violences sexuelles, Fabienne Bloc⁸⁴ préconise un apprentissage du libre choix (de déterminer leur sexualité), du respect, de la responsabilité envers l'autre et envers soi-même, et de l'égalité dans les relations amoureuses et sexuelles⁸⁵. De manière plus générale, une éducation dégenrée, c'est-à-dire n'enfermant pas les élèves dans des stéréotypes ou rôles de genre doit être promue.

Cette éducation sexuelle doit idéalement démarrer dès l'enfance, puisque l'intégration des stéréotypes de genre et des normes oppressives commencent très tôt et le désapprentissage constitue une entreprise ardue lorsqu'on est plus âgé.e.⁸⁶

A l'heure actuelle, sont déjà mis en place dans les écoles des animations d'Éducation à la vie relationnelle et affective (EVRAS) mais ces cours sont loin d'être systématisés⁸⁷ : « l'EVRAS [...] n'a actuellement ni les moyens humains et financiers, ni les savoirs et savoir-faire nécessaires pour mener une action efficace de prévention primaire contre les violences. »⁸⁸ Et « des thèmes inhérents aux questions de sexualité, comme le plaisir ou le consentement, peuvent rarement être abordés dans des animations de deux heures »⁸⁹. « Les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, les rôles non-stéréotypés de genres, le respect mutuel »⁹⁰ ne sont pas abordés non plus de manière systématique dans les programmes. De manière générale, « aucune ligne budgétaire ne vise spécifiquement la prévention primaire des violences dans l'enseignement. Si des subventions de projets sont disponibles pour des projets innovants, elles sont limitées en montant et en durée [...]. De plus, les subventions de projets sont peu importantes et elles sont les premières à diminuer en période de politiques d'austérité. Des acteurs/trices associatifs/ves sont ainsi mis-es en concurrence les un-es par rapport aux autres. »⁹¹

⁸³ Cf les recommandations de la coalition "Ensemble contre les violences" dans : Évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique par la Belgique, Rapport alternatif de la coalition « Ensemble contre les violences », février 2019, p. 36. Disponible sur : <<https://www.amazone.be/wp-content/uploads/2019/02/19rapportalternatif.pdf>> (Consulté le 29/12/19)

⁸⁴ Psychologue et animatrice, chargée de recherche en EVRAS.

⁸⁵ Fabienne BLOC, "Apprendre la sexualité pour changer la société", *Revue politique*, 109, septembre 2019, pp. 61-66.

⁸⁶ *Ibid.*, p.63.

⁸⁷ *Ibid.*, p.62.

⁸⁸ Évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe..., *op. cit.*, p. 36.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 37.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 36.

⁹¹ *Ibid.*, pp. 36-37.

b) Formation des professionnel·les au genre et à la sexualité

Une priorité doit également être attribuée à la formation des professionnel·les qui sont en lien étroit avec les victimes d'agression sexuelle et les auteurs. Nous pensons principalement aux agent·es de l'état (police, magistrat·es, etc.) et au corps médical (médecin·es, infirmier·es, gynécologues, etc.).

Les professionnel·les de la santé en général et tou·tes ceux dont la pratique touche de près ou de loin à la sexualité nécessitent également une sensibilisation aux questions de genre et sexualités. (Ex : les sexologues, éducatrices, institutrices, PMS, travailleuses social·es, etc.)

La formation devrait inclure une sensibilisation au sexisme, à la culture du viol et au caractère systémique de la domination masculine qui se reflète dans toutes les sphères de la société (et pas uniquement dans la sphère sexuelle).

Mais à nouveau, l'état alloue très peu de crédit aux formations sensibilisant aux violences faites aux femmes : « Aucune formation initiale des professionnel·le.s des domaines psycho-médico-social, scolaire et juridique n'inclut actuellement de cours obligatoires sur les violences basées sur le genre. La formation initiale des policier·es inclut ce sujet, mais de manière insuffisante. Il n'y a pas de standard de qualité officiel. »⁹²

c) Représentations dans les médias et productions culturelles

Nous sommes très influencé·es par les représentations et modèles présentés dans les médias et productions culturelles (films, séries, musique, porno, publicité,...). Trouver des moyens d'agir dessus pourraient conduire à des représentations plus égalitaires en terme de sexualité. La question est : de quelle façon ? En renforçant le contrôle des contenus ? Ou en travaillant collectivement à la promotion du productions moins stéréotypées ? (A l'instar du projet « Porn Process »⁹³, qui met le genre et le consentement au cœur des tournages.)

B. Justice/Réparation

a) Changer la loi

La loi sur le viol qui intègre le concept de consentement est à interroger, d'autant plus qu'aucune définition du terme n'est donnée. La distinction qui est faite entre le viol et les autres formes d'agressions sexuelles est aussi à questionner puisque le viol ne constitue pas par essence la forme la plus grave des violences

⁹² *Ibid.*, p. 38.

⁹³ Projet développé au départ par une jeune artiste française basée à Bruxelles, Aurore Morillon, "qui privilégie l'Art vidéo avec une réflexion pointue sur le genre, l'image et la représentation." Source : Cindy PAHAUT, *Les nouveaux dessous du Porno féministe à l'ère numérique. 2019, Jubilé érotique*, Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl), octobre 2019. Disponible sur : <https://www.cvfe.be/images/blog/analyses-etudes/Etudes/EP2019-Etude_2019_Jubile_erotique-CPahaut.pdf> (Consulté le 30/12/19)

sexuelles qui peuvent être exercées et masque de ce fait le continuum de violences sur lequel s'inscrivent toutes les violences sexuelles.

b) Limites de la répression judiciaire

Les limites de la répression judiciaire sont nombreuses : son coût pour les personnes les plus précarisées (un·e avocat·e coûte cher), le racisme intrinsèque aux institutions policières et judiciaires, etc. Une analyse intersectionnelle est donc particulièrement pertinente dans ce contexte et montre combien une lutte parallèle sur tous les fronts, - une convergence des luttes -, est nécessaire pour que les moyens mis en œuvre pour la défense d'une catégorie de personnes opprimées ne conduise pas à une oppression accrue d'autres classes ou communautés.

c) Justice transformatrice

Le tribunal, le commissariat et la prison étant des espaces (des institutions) publiques) trop souvent gangrenés par le racisme, d'une part, et la sanction pénale ne garantissant aucun changement en profondeur chez l'auteur des faits, d'autre part (en termes de vision du monde, de capacité d'empathie ou de comportements), il nous semble important de continuer à imaginer et de tester des alternatives en matière de justice. Françoise Vergès⁹⁴, par exemple, propose de se détourner du féminisme punitif tel qu'on le connaît et de développer un féminisme transformateur qui inclurait l'auteur·e, la victime et la société : en travaillant sur la réparation de la victime, la responsabilisation de l'auteur et le rétablissement de la vie commune paisible.

d) Désobéissance civile - Collectifs indépendants de l'état

L'appareil de l'état, pour prévenir et réparer les violences sexuelles, présente donc de nombreuses limites – manque de moyens alloués aux droits des femmes, sexisme et racisme banalisés dans les institutions, etc. Avoir recours à lui, ou n'avoir recours *qu'à* lui, n'est peut-être pas le moyen idéal pour lutter contre les violences sexuelles.

D'autres axes principaux sont à envisager clairement. Nous pensons ici aux moyens que peut offrir la désobéissance civile ainsi que la force que peuvent constituer les militant·es et les citoyen·nes quand iels sont porté·es par un réel désir de changement et d'égalité.

Nous pensons que le challenge aujourd'hui est de parvenir à nous unir, à créer un réseau large et puissant, fait d'alliances et de solidarité, pour s'organiser afin de lutter contre les systèmes oppressifs, dont celui des violences sexuelles.

⁹⁴ Françoise VERGÈS, "Contre le féminisme punitif, pour un féminisme transformateur", *Revue politique*, 109, septembre 2019, pp. 67-72.

Un des aspects clés de la lutte est en somme, comme mentionné plus haut, la convergence des luttes, ainsi que la capacité à mobiliser. Les femmes et autres minorités sexuelles ne parviendront pas seul·es, chacun·e de son côté, à changer le système. Leur premier défi est de parvenir à lutter ensemble, leur second est de mobiliser des allié·es, pour faire nombre, pour faire pression, pour faire front.⁹⁵

⁹⁵ Juliette ROUSSEAU, *Lutter ensemble. Pour de nouvelles complicités politiques*, Paris, Cambourakis, 2018.

IV. Pour élargir la pratique du consentement

Le consentement au-delà du sexuel

Lors des entretiens, il a été demandé aux personnes si elles appliquaient le consentement dans d'autres sphères que celle de la sexualité. Chloé a suggéré qu'il devrait être employé lors de tout type de contact interpersonnel :

« Je trouve que le consentement, c'est pas seulement lors d'une relation sexuelle ou intime ou entre deux personnes amoureuses ou en relation proche mais aussi entre tout contact interpersonnel, entre deux personnes, qu'elles se connaissent ou pas. »

Raphaël pense qu'il devrait être employé lors de l'établissement de n'importe quel projet commun :

« Maintenant, au niveau interindividuel comme au niveau sociétal, le fait d'utiliser les outils de consentement, de discussion, de préparation, de négociation et de validation d'un projet commun, que ce soit au sein de la relation ou autre, permet de mieux dégager finalement les points de vue et les envies, ce qui est accepté ou ce qui n'est pas accepté par les personnes qui sont généralement dominées au sein de la société ou au sein de la relation. »

Dans ses dires, Raphaël mentionne notamment le fait de devoir prendre en compte les personnes à l'intérieur du projet⁹⁶ (par exemple : habitat collectif, aménagement du territoire, collectif militant,...) qui appartiennent à des communautés dominées. On peut entendre par là le fait d'atténuer les rapports de force que l'on connaît (qui découlent de la domination masculine, économique, raciale,...) à partir de méthodes bienveillantes, d'écoute et de respect du consentement.

Ici, Damien fait lui clairement le **lien entre la question du consentement et celle de l'oppression** :

« Chaque mécanisme d'oppression est lié à une pratique du non-consentement. Pour moi, le simple fait de diminuer quelqu'un ou de considérer qu'on est supérieur à l'autre implique le fait de ne pas demander parce qu'on est supérieur·e. Pour moi, que ce soit racisme, sexisme, validisme, cis-sexisme, toutes les formes de domination impliquent en fait le fait qu'on n'a pas besoin de demander parce qu'on est supérieur·e. »

Se sentir supérieur·e tout en l'affichant de manière bienveillante pourrait être apparenté·e à une attitude paternaliste ; l'afficher de manière hostile serait bien entendu considéré·e comme un acte raciste ou sexiste, etc.

⁹⁶ En l'occurrence, les relations sexuelles ou affectives – que l'on traite dans cette analyse – peuvent être comprises comme un projet commun, ou comme un contrat, tel que le postule Carole Pateman avec sa notion de « contrat sexuel ».

Aussi, on ne se sent pas nécessairement consciemment supérieur·es mais les rapports de force découlant des systèmes d'oppression et les stéréotypes associés aux groupes opprimés nous renvoient clairement à des différences de valeur entre les un·es et les autres, ce qui impacte notre inconscient et nos représentations, et par extension nos comportements⁹⁷. Clara pense par exemple qu'en ce qui concerne la pratique du consentement avec les catégories de personnes étiquetées comme « faibles », « *on fait moins gaffe comme si c'était plus acquis, comme si ça avait moins de valeur.* »

Le consentement devrait donc clairement être employé dans toute situation où il apparaît très certainement des rapports de force.

Chloé donne l'exemple des **relations entre adultes et enfants** où là aussi apparaissent des rapports de domination :

« On a tendance un peu à s'approprier les gosses comme des choses quoi, on les voit passer devant nous, on les attrape sur les genoux, « alors adada sur le cheval de mon papa ! ». Pauvre gamin quoi. En plus, ils ont peut-être pas du tout envie qu'on les prenne dans les bras, peut-être attendre qu'ils le demandent, ou qu'ils nous montrent qu'ils ont envie. Poser la question : « Est-ce que tu veux venir dans mes bras ? », « Est-ce que tu veux venir sur mes genoux ? », « Est-ce que tu veux qu'on se fasse un câlin ? » »

Clara explique que c'est particulièrement difficile avec son propre enfant :

« Faire attention avec mon enfant, c'est vraiment ça le plus dur en fait. Parce que [...] y'a un peu ce truc de comme si, - c'est horrible à dire mais -, il m'appartient. En fait, il m'appartient pas. C'est juste, je l'ai mis au monde et puis voilà, c'est une personne à part entière. Quand on est dans une société où « c'est mes enfants », « c'est mon mari », « il m'appartient ». C'est comme si j'avais le droit alors que c'est pas du tout le cas. J'ai pas du tout le droit en fait de pouvoir finalement faire ce que je veux avec cette personne. Et un peu le truc du mariage aussi, la possession de l'autre. Je pense que ça c'est horrible en fait. Je crois que c'est ça qui pose beaucoup de problèmes... »

Zahar pense quant à iel que c'est important d'apprendre aux enfants le consentement, l'écoute de ses envies et le respect de son propre corps :

« De manière générale, je trouve qu'on devrait apprendre aux enfants à respecter leur corps et à comprendre qu'en fait ils ont le droit d'avoir une opinion par rapport à ça. Être d'accord ou pas qu'on les touche. Parce que du coup, ça deviendra des adultes. Et donc, [...] ils vont ainsi être plus capables d'être en accord avec eux-mêmes et d'affirmer plus fort le non. »

Dans l'autre sens, Clara pointe aussi l'importance d'apprendre aux enfants à demander le consentement :

⁹⁷ D'où la question suivante : peut-on être non raciste ou non sexiste par exemple dans une société baignée par ces systèmes de domination ?

« J’essaie d’apprendre [à mon enfant] aussi. Tu sais, parfois il vient, il a envie de faire des câlins aussi, je lui dis : « j’ai pas envie ». Pour lui, c’est compliqué de comprendre. Lui, quand il a pas envie, il me le dit, il bouge ses mains, il me dit « non » et je comprends. C’est aussi lui apprendre à être dans le consentement, ce qui est pas évident. »

Un autre domaine où la pratique du consentement est nécessaire est le milieu professionnel selon Clara, notamment **les métiers liés au soin**. Elle nous donne l’exemple de son expérience avec une gynécologue :

« Là où je pense que c’est important aussi, c’est dans le milieu professionnel, dans certains métiers. Par exemple, le métier de soins, où en fait on est dans le soin de l’autre. Plein de métiers en fait, être médecin, les gynécologues, les infirmiers/infirmières, l’animation,... [...] Gynécologiquement, par exemple, tu vas chez quelqu’un et elle te dit pas du tout ce qui se passe, elle te demande de te déshabiller puis « hop, on y va » et en fait, tu te retrouves avec cet engin froid et tout ça dans ton vagin sans que t’aies pu dire « oui » ou « non » et sans qu’elle te l’ait montré. Voilà, y’a pas eu de consentement quoi. Ou elle te palpe les seins, elle t’a pas demandé avant. C’est quand même ton corps, c’est quand même intime. « Elle » ou « il ». [...] Ma gynécologue ici au début ne me demandait pas puis moi je lui ai demandé qu’elle me demande. Et puis elle a commencé à me demander puis ça a été. Elle l’a fait. Je demandais à chaque fois : « ah ça, c’est quoi ? » Puis elle me disait. Puis : « ah ok je veux bien ». Puis finalement, elle posait des questions pour savoir si je voulais bien ou pas. Mais sinon elle le faisait pas d’emblée. »

Clara met donc en évidence l’importance de la pratique du consentement dans les interactions entre une personne « experte » et une « patiente »⁹⁸, surtout dans les métiers qui sont liés au soin et où une personne a accès au corps d’une autre, à son intimité.

Au-delà de l’accès au corps, la question de l’accès à l’information est également cruciale, ainsi que celle du diagnostic posé et du traitement proposé. Employer une communication transparente et reconnaître la capacité d’autodétermination des patient-es pourrait permettre une réduction des rapports de force entre expert-es et patient-es et favoriser l’empouvoirement de ces dernière-s.

Enfin, Sébastien pense que le **rapport général à la politique** est problématique car nous avons peu de prises sur les choses qui se jouent plus globalement. Il nous parle de l’importance d’être à l’écoute des populations concernées :

« Quand on prend des positions politiques, quand on va décider de mettre un barrage ou un champ d’éoliennes ou une centrale nucléaire ou quoi que ce soit quelque part sans avoir le consentement des populations qui habitent là-bas, c’est un problème. C’est se rappeler que quand on prend

⁹⁸ Les termes sont mis entre guillemets afin de relativiser le degré d’expertise qu’on attribue souvent à une seule personne et afin de s’interroger sur l’origine étymologique du mot « patient-e », qui ne va peut-être pas de soi. Celui-ci à vrai dire renvoie selon le wiktionnaire au fait d’être dans tel ou tel état, d’être passif, de supporter, de souffrir,... Ce qui ne renvoie pas vraiment au côté « agentivité » des individus.

une décision ou quand on a une envie ou un projet, ça peut affecter des personnes qui sont peut-être pas forcément d'accord. De ce point de vue-là, l'autodétermination des peuples comme l'autodétermination des personnes, c'est une affaire de consentement. »

Lui-même vit difficilement la mise en œuvre des décisions politiques :

« Dans ma relation avec la société, la politique, etc., où je sens que mon consentement il est hyper rarement pris en compte, que ce soit dans l'organisation de mon travail ou dans les choix en matière d'urbanisme en ville, l'organisation économique, etc., je sens que là y'a vraiment très peu de prises en compte de mon consentement. C'est un truc hyper violent. »

Le consentement pourrait donc être un outil qui va jusqu'à interroger la façon dont différentes décisions sont prises, collectivement ou pas : autrement dit notre « système démocratique ». ⁹⁹

⁹⁹ A l'image de ce que fait la sociocratie, par exemple, elle-même organisée autour de la notion de consentement, et qui tente à sa façon d'apporter des réponses à la question « comment faisons-nous ensemble ? ». A propos de sociocratie, l'Université du Nous explique notamment vouloir nous désengluier de « comportements comparatifs, compétitifs et individualistes » qui structurent notre société et nos modes de décisions. Source: Udn, « Sa gouvernance ». Disponible sur : <http://universite-du-nous.org/a-propos-udn/sa-gouvernance/> (Consulté le 31/12/19)

Conclusion

« J'ai vécu des moments où le consentement a été pleinement intégré dans l'interaction sexuelle en cours et qui donnait en fait une touche incroyable à l'interaction à ce moment-là. Et je trouve ça super en fait de voir que ça peut être un plus et pas un moins dans une interaction sexuelle. Je l'ai pas souvent vécu comme ça mais les quelques fois où ça a été comme ça, olala ! C'était beau ! », Damien

La pratique du consentement demande un travail colossal.

Il nous demande de développer un esprit critique par rapport aux normes sexuelles qui s'entrecroisent de manière complexe avec de nombreuses autres.

Il nous demande de réaliser une introspection rigoureuse de nos envies et limites, et de remettre en question notre socialisation genrée, ainsi que la manière dont on nous a appris la sexualité.

Il nous demande de lutter.

De lutter contre la domination masculine. Contre la culture du viol qui imprègne nos représentations et fait de nous des personnes sexistes.

Car oui, à nouveau : comment pourrions-nous ne pas être sexistes dans une société traversée par l'idéologie patriarcale ?

Le consentement est éprouvant mais il nous donne une chance incroyable : repenser nos rapports sexuels et amoureux et créer une nouvelle histoire de la sexualité.

« L'« invention de la sexualité » ne s'est pas produite à un moment précis, situé dans un passé lointain ; c'est un processus continu dont nous sommes les acteurs et les actrices en même temps que nous sommes agi·es par lui, dans lequel nous sommes à la fois sujets et objets du changement. Nous sommes fait·es par l'histoire de la sexualité autant que nous la faisons, et il en va de même pour les formes de pouvoir dans les rets desquelles elle est prise. »¹⁰⁰

Le consentement nous donne la chance de questionner la violence intrinsèque aux rapports sexuels.

Il nous donne la chance de ne plus être les petites mains de la culture du viol, car tou·tes, à notre niveau, participons à cette culture : en portant le blâme sur la victime de violence sexuelle, en mettant en doute son témoignage, en s'accrochant aux scripts sexuels dont nous abreuvons les films, chansons, vidéos pornographiques,... qui encensent une sexualité non consentie et misogyne...

Réapproprions-nous les codes de la sexualité et luttons à tous les niveaux pour que le changement puisse être effectif.

Œuvrons à changer la loi, les définitions juridiques que l'on donne aux violences sexuelles, au viol.

Questionnons les mots qui nous servent à qualifier les sexualités.

Boycottons les productions culturelles qui entretiennent les mythes sur le viol.

Confrontons nos proches, nos pairs, qui tiennent des discours normatifs et violents.

Axons-nous sur des méthodes de prévention plutôt que de punition.

¹⁰⁰ Jeffrey WEEKS, *Sexualité, op. cit.*, p. 73.

Prévenons à la racine.
Éduquons.

« Apprenons aux garçons « à ne pas soulever les jupes des filles, à ne pas faire de gestes déplacés, à ne pas « voler des bisous » et à leur apprendre que le corps des filles ne doit pas être touché sans un consentement clair. Leur propre corps ne doit non plus jamais être touché sans leur consentement et il n’y a pas à se forcer à donner de l’affection. Nous sommes nombreux à avoir été forcés à embrasser notre grand-mère ou notre oncle alors que nous n’en avons pas envie. Ce geste, en apparence anodin, apprend aussi aux enfants que l’affection peut être forcée. Or elle n’a pas à l’être. Nous apprenons aux filles à ne pas être violée mais rarement aux garçons à ne pas violer. », Valérie Rey-Robert¹⁰¹

Nous devons lutter et œuvrer au changement sur tous les niveaux : personnel, relationnel, organisationnel, institutionnel,... Car la culture du viol – l’antithèse de consentement – les imprègne tous.

Et on ne démolira jamais la maison du maître avec les outils du maître. Audrey Lorde

¹⁰¹ Valérie REY-ROBERT, *Une culture du viol à la française, op. cit.*, p. 274.

Bibliographie

Ouvrages :

BOUCHERIE ALEXIA, *Troubles dans le consentement*, Paris, François Bourin, 2019.

DELPHY Christine, *Un trousseage de domestique*, Paris, Syllepse, 2011.

LEGOUGE Patricia, "Plaisir sexuel" dans Juliette RENNES (dir.), *Encyclopédie critique du genre*, Paris, La Découverte, 2016, pp. 459-469.

MATHIEU Nicole-Claude, « Quand céder n'est pas consentir. Des déterminants matériels et psychiques de la conscience dominée des femmes, et de quelques-unes de leurs interprétations en ethnologie », pp. 69-245, dans Nicole-Claude MATHIEU, *L'anatomie politique*, Editions IXE, 2013.

PAHAUT Cindy, *Les nouveaux dessous du Porno féministe à l'ère numérique. 2019, Jubilé érotique*, Collectif contre les violences conjugales et l'exclusion (CVFE asbl), octobre 2019. Disponible sur : https://www.cvfe.be/images/blog/analyses-etudes/Etudes/EP2019-Etude_2019_Jubile_erotique-CPahaut.pdf (Consulté le 30/12/19)

RENARD Noémie, *En finir avec la culture du viol*, Paris, Les petits matins, 2018.

REY-ROBERT Valérie, *Une culture du viol à la française*, Montreuil, Libertalia.

ROUSSEAU Juliette, *Lutter ensemble. Pour de nouvelles complicités politiques*, Paris, Cambourakis, 2018.

RUBIN Gayle, *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Paris, Epel, 2019.

WEEKS Jeffrey, *Sexualité*, Lyon, PUL.

Revues :

BLOC Fabienne, "Apprendre la sexualité pour changer la société", *Revue politique*, 109, septembre 2019, pp. 61-66.

GUILLAUMIN Colette, "Pratique du pouvoir et idée de Nature. (I) L'appropriation des femmes", *Questions féministes*, 2, février 1978, pp. 5-30.

VERGÈS Françoise, "Contre le féminisme punitif, pour un féminisme transformateur", *Revue politique*, 109, septembre 2019, pp. 67-72.

Sites internet :

Actualités du droit belge, "Le viol". Disponible sur :

<<https://www.actualitesdroitbelge.be/droit-penal/droit-penal-special/le-viol/les-peines-applicables-au-viol>> (Consulté le 29/12/19)

"Évaluation de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique par la Belgique", Rapport alternatif de la coalition « Ensemble contre les violences », février 2019, p. 36. Disponible sur : <<https://www.amazone.be/wp-content/uploads/2019/02/19rapportalternatif.pdf>> (Consulté le 29/12/19)

Fédération du Québec pour le planning des naissances, "Oui, non, peut-être : un outil pour pratiquer le consentement", 2015. Disponible sur : <http://www.fqpn.qc.ca/?attachment_id=2757> (Consulté le 19/12/19)

madame Le Figaro, "L'Irlande en colère : le string d'une victime de viol utilisé comme "preuve de consentement"", 15 novembre 2018. Disponible sur : <<http://madame.lefigaro.fr/societe/irlande-le-string-dune-victime-de-viol-utilise-comme-preuve-de-consentement-151118-151768>> (Consulté le 29/12/19)

Sexisme et Sciences humaines - Féminisme, "L'objectivation sexuelle des femmes : un puissant outil du patriarcat – Introduction", 13 août 2013. Disponible sur : <<https://antisexisme.net/2013/08/13/objectivation-1-2/>> (Consulté le 29/12/19)

Udn, « Sa gouvernance ». Disponible sur : <<http://universite-du-nous.org/a-propos-udn/sa-gouvernance/>> (Consulté le 31/12/19)

Violences sexuelles, "Prise en charge des victimes de violences sexuelles Guide pour les personnes de soutien". 2018. Disponible sur : <<https://www.violencessexuelles.be/sites/default/files/bestanden/FR%20Guide%20pour%20les%20personnes%20de%20soutien%20victimes%20de%20violences%20sexuelles.pdf>> (Consulté le 29/12/19)

WALLOT Hubert, "Présentation du DSM-5". Disponible sur : <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=4&ved=2ahUKEwjI1Ijk39LmAhWvQUEAHd4hAWAQFjADegQIBBAC&url=http%3A%2F%2Fwww.telug.quebec.ca%2Fsam4350%2FPresentation_DSM5_2016.docx&usq=AOvVaw2cz0TldFZiNKxQkHS5S8DV> (Consulté le 29/12/19)

Wikipédia, "Agentivité". Disponible sur : <<https://fr.wikipedia.org/wiki/Agentivité>> (Consulté le 29/12/19)

Wikipédia, "Culture du viol". Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Culture_du_viol> (Consulté le 29/12/19)

Wikipédia, "Du côté des petites filles". Disponible sur : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Du_côté_des_petites_filles> (Consulté le 29/12/19)

Wikipédia, "Jeffrey Weeks (sociologue)". Disponible sur :
<[https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeffrey_Weeks_\(sociologue\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeffrey_Weeks_(sociologue))> (Consulté le 29/12/19)

Wikipédia, "Michel Foucault". Disponible sur :
<https://fr.wikipedia.org/wiki/Michel_Foucault> (Consulté le 29/12/19)

Wiktionnaire, « consentir ». Disponible sur :
<<https://fr.wiktionary.org/wiki/consentir#fr>> (Consulté le 29/12/19)

Wiktionnaire, « validisme ». Disponible sur :
<<https://fr.wiktionary.org/wiki/validisme>> (Consulté le 30/12/2019)

Youtube, "Le consentement avec un thé (Tea consent, version française)", 2 novembre 2017. Disponible sur : <<https://www.youtube.com/watch?v=yj5NcMew6qc>> (Consulté le 29/12/19)

Le consentement : Vers une pratique libre et éclairée ?

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl) : rue Maghin, 11 - 4000 Liège.

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie.